

# MIMET

numéro 171

## informations

journal municipal d'informations de la Commune de Mimet

### Vœux du Maire

Samedi  
12 janvier 2019  
10h30  
à la Salle des Fêtes

Neige à Mimet l'hiver dernier

### Les écoliers de Mimet ont célébré l'Armistice



Rentrée à la Maternelle



Rentrée à la Tour



Rentrée aux Moulières





Etre Maire à 100%, c'est à la fois exaltant et humble. Et la tâche est encore immense !



Mimétaines, Mimétains,

Mes chers amis Mimétains, depuis que vous nous avez fait l'honneur de nous confier la gestion municipale à 77%, vous avez pu vérifier que la Mairie respecte le patrimoine et le passé de la commune, assure le quotidien et prépare aussi son avenir. Vous avez pu constater que nous agissons tous les jours pour vivre mieux chez nous, et à 100%.

Etre maire à 100%, c'est à la fois exaltant et humble. Nous sommes dans le réel, nous nous occupons de l'ordinaire et de votre quotidien. Les élus municipaux des petites communes comme Mimet sont présents 24h/24h et 7j/7j !

Les Mimétains sont peu nombreux à ne pas reconnaître que la Mairie fonctionne bien et que la commune est protégée, valorisée et de mieux en mieux équipée.

Mais sans une équipe solide à la Mairie, je ne pourrais pas vous présenter d'aussi bons résultats. La synergie de mon équipe municipale d'Intérêt Communal ne faiblit pas malgré les personnalités diverses. Meneur ou équipier, fervent ou plus modéré, chacune et chacun d'entre nous, parallèlement à sa vie professionnelle ou à son activité personnelle, s'est impliqué à des degrés différents. Toutes et tous, avons en commun le souci de l'intérêt général et le désir de voir évoluer et s'épanouir notre commune de Mimet.

C'est ainsi que les travaux d'investissements ne cessent jamais à Mimet ! Et même s'ils vous procurent quelques tracasseries momentanées, ils participent toujours à l'amélioration dans votre quotidien.

Dans un contexte de financements d'Etat exsangues, les solutions, ici, chez nous à Mimet, sont recherchées avec audace et volonté. Les dossiers de subventions sont montés avec pugnacité par mon équipe et les services. La Présidente du Conseil Départemental ne faiblit pas dans son soutien à la commune. Tout ceci nous vaut la satisfaction de voir la commune se rénover, l'éclairage public se moderniser, les trois écoles entretenues, notre patrimoine naturel et architectural valorisé, notre réseau de routes et de chemins amélioré.

Malgré la perte des revenus de la Taxe d'Habitation, nous respectons nos promesses : **nous n'augmenterons toujours pas les impôts fonciers communaux.**

*Bonne lecture à tous !*

*Georges CRISTIANI*

**“Nous préserverons toujours Mimet”**

**MIMET INFORMATION** Novembre 2018

Directeur de la Publication : Linda Hampartzoumian - Photo de couverture : NG

Secrétaire de rédaction : Nathalie Granier - Photos : Nathalie, Linda, Sandrine, Alain, Pierre et Georges

# La rentrée scolaire 2018



## Effectifs

### Ecole Communale Maternelle

Directrice Madame Valérie Couvrat

- PS – Mesdames Arnold et Dodon – 27 élèves
- PS/MS – Madame Fede – 25 élèves
- MS – Madame Chirié – 26 élèves
- MS/GS – Mesdames Couvrat et Pastore – 25 élèves
- GS – Madame Cerou – 26 élèves

Total : 129 élèves

### Ecole Élémentaire Communale de la Tour

Directrice Madame Magali Salas

- CP – Madame Chazeau – 23 élèves
- CP/CE1 – Madame Rigaud – 21 élèves
- CE1/CE2 – Madame Salas – 24 élèves
- CE2/CM1 – Madame Rolle – 23 élèves
- CM1/CM2 – Madame Collado – 23 élèves
- CM2 – Madame Cuny Crauchet – 25 élèves

Total : 139 élèves

### Ecole Élémentaire Communale des Moulières

Directrice Madame Bigot

- CP – Madame Rimauro – 26 élèves
- CE1 – Madame Jadot – 27 élèves
- CE2 – Madame Bertoni – 27 élèves
- CE2/CM1 – Madame Redondi – 24 élèves
- CM1/CM2 – Madame Bigot – 28 élèves

Total : 132 élèves

**Effectifs des 3 écoles Communales : 400 élèves**



C'est avec une belle journée que nos petits Mimétains ont fait leur rentrée scolaire 2018/2019.

Des CP un peu inquiets, des grands toujours contents de retrouver leurs copains et quelques larmes pour nos tout petits de la maternelle ; le cocktail habituel de la rentrée scolaire.



3



L'Education Nationale a décidé de fermer une classe à la Maternelle. Malgré cette fermeture, les classes ne sont pas surchargées ce qui permet de maintenir une bonne dynamique.

# La rentrée scolaire dans les

Jour de rentrée à l'Ecole Communale Maternelle, pour les enfants des différentes sections,



Petite section : Mmes Arnold et Dodon

A l'école maternelle, on est aussi là pour apprendre et éveiller sa curiosité, les enfants sont très attentifs à ce que dit la maîtresse. Copains, copines se retrouvent autour des jeux et des dessins.



Petite et moyenne section : Mme Fede



Moyenne section : Mme Chirié

# Ecoles Communales de Mimet

c'est la découverte de la classe, des jeux et de leur maîtresse.



Moyenne et grande section : Mme Pastoré et Mme Couvrat, Directrice de l'Ecole Communale Maternelle



Après l'appel et pendant toute l'année, les élèves de grande section vont être préparés par leurs maîtresses au passage à la grande école.

écoliers à Mimet



5



Grande section : Mme Cerou

L'Ecole Elémentaire Communale de la Tour accueille les petits écoliers.



CP : Mme Chazeau

Les petits CP, un peu intimidés, sont accompagnés par leurs parents en ce jour de rentrée.



CP/CE1 : Mme Rigaud

*“Il faut comparer le mauvais état des écoles de certaines villes des Bouches-du-Rhône, à la bonne situation des 3 écoles communales de Mimet, pour réaliser que nos enfants sont instruits, protégés, éduqués et nourris dans de très bonnes conditions...”.* Corinne Centaro, Première adjointe



CE1/CE2 : Mme Salas,  
Directrice de l'Ecole Communale  
Elémentaire de La Tour

CE2/CM1 : Mme Rolle



Les 139 élèves des 6 classes de l'école communale élémentaire de La Tour ont fait leur rentrée dans le calme et la bonne humeur. Enfants et parents des classes de CP sont rentrés en classe ensemble pour se rassurer mutuellement, quant au grands de CM2, ils sont tout simplement heureux de se retrouver pour cette dernière année qui va préparer leur entrée au collège.

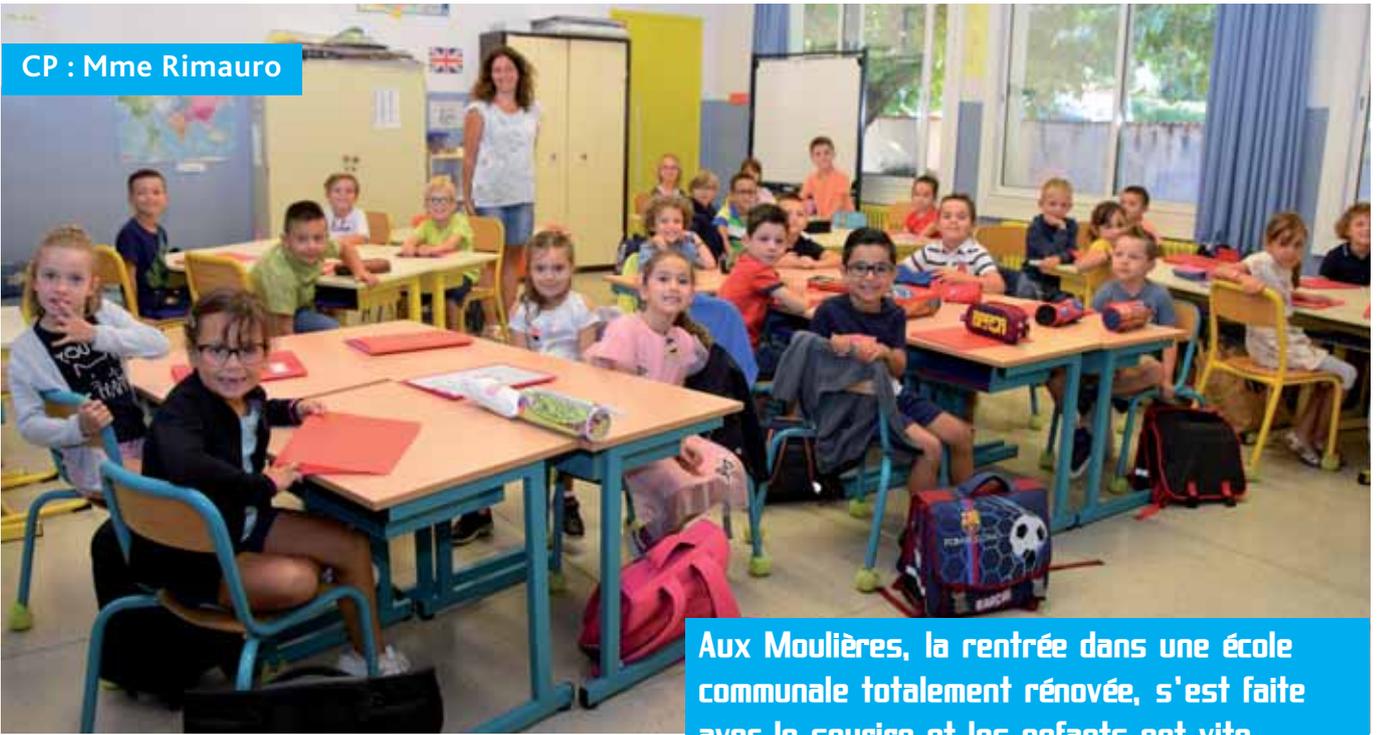


CM1/CM2 : Mme Collado

CM2 : Mme Cuni Crauchet



CP : Mme Rimauro



Aux Moulières, la rentrée dans une école communale totalement rénovée, s'est faite avec le sourire et les enfants ont vite retrouvé leur jeu à l'heure de la récré !

CE1 : Mme Jadot



CE2 : Mme Bertoni





A l'heure de la récré !



CE2/CM1 : Mme Redondi

L'école communale des Moulières, construite en 1958, a été totalement rénovée. De la Cour de récréation à la toiture, depuis 15 ans de multiples travaux nécessaires au bon accueil des élèves ont été réalisés (réfection des toilettes et des classes, changement de tout le mobilier, éclairages leds, vitrages, etc). Prochainement le préau sera rénové et une salle de sport et d'activités sera construite.

*"Il est certes facile de céder aux discours de ceux qui veulent tout et tout de suite, mais on ne bâtit rien de solide dans ces conditions, on ne donne que des apparences. Dans les 3 écoles communales, nous faisons tout notre possible et nous avons les plus fortes exigences pour que nos enfants apprennent dans les meilleures conditions".* Geneviève Dalfin, Adjointe aux écoles



CM1/CM2 : Mme Bigot, Directrice de l'Ecole Communale des Moulières

# Travaux dans les Ecoles Communales

Toutes les lumières des 3 Ecoles Communales ont été changées. Les écoles sont désormais équipées de lumières LED basse consommation.



Les murs d'enceinte de l'Ecole des Moulières sur les faces intérieures et extérieures ainsi que celles du réfectoire et de la cuisine centrale ont été rénovées pendant les vacances de Toussaint.



Les éclairages fluorescents ont été remplacés par des éclairages LED.



Le préau est en cours de rénovation, ses éclairages seront changés en LED.

## A la Maternelle

La maternelle prend de l'âge, des travaux d'entretien ont été nécessaires durant les vacances d'été.

Les jeux d'enfants vétustes ont été remplacés par des installations aux nouvelles normes. Un nouveau jeu sera prochainement installé.



et à Fontbelle

# Fontbelle se fait belle

Après la construction de la nouvelle salle, c'était au tour de la tonnelle, posée en 2003 sur la terrasse de Fontbelle, d'être totalement rénovée pour que l'été les enfants puissent déjeuner et pratiquer leurs activités à l'ombre.



Le Centre Aéré de Mimet est apprécié des enfants



écoliers à Mimet

# Spectacle à Fontbelle

Pendant les vacances de la Toussaint, les enfants du Centre Aéré ont pu assister à un spectacle de clown/magicien, le jeudi 25 octobre dans la nouvelle salle de Fontbelle.



La nouvelle salle a été mise à disposition des enfants du centre aéré de Fontbelle.

# Transmettre le devoir de mémoire

Cette année toutes les classes de l'Ecole Communale de la Tour ont participé à la commémoration du 11 novembre à l'occasion du centenaire de la signature de l'Armistice de la Grande Guerre.

Ainsi, jeudi 18 octobre les élèves de CM2 de la classe de Mme Cuny Crochet se sont rendus au village dans la salle des mariages de la Mairie pour préparer cette cérémonie du 11 novembre et ont posé devant le monument aux Morts, témoignage des Mimétains morts pour la France. Toutes les autres classes ont suivi le même parcours de mémoire.



Un travail de mémoire nécessaire pour que les jeunes générations n'oublient pas

Le 11 novembre 2018 marque le centenaire de la signature de l'armistice qui mettait fin aux combats. Avec plus d'un million trois cent cinquante mille morts, la France est sortie meurtrie de cette guerre mondialisée. Cent ans après, la Mairie de Mimet a proposé aux jeunes générations un "travail de mémoire" les impliquant comme acteurs du rituel commémoratif. Il s'agissait, à l'occasion des cérémonies du 11 novembre 2018, d'imprimer un geste commémoratif original en faisant des élèves de Mimet les organisateurs de l'hommage rendu aux soldats et civils de la Grande Guerre.

"À Mimet, durant la première guerre mondiale, il y eut 14 morts ou disparus soit plus de 15% des hommes en état de se battre. Leurs noms sont inscrits sur le monument aux Morts".



## Le monument aux morts pour la patrie de Mimet

C'est en 1920 que l'architecte du gouvernement Joseph L. Huot de Marseille dessine le monument aux morts de la Grande Guerre de 1914-18 de Mimet. L'édifice est "en pierre froide de Cassis" (la pierre qui était utilisée pour les éviers) et "pierre tendre d'Oppède", pour le prix de 6 500 francs de l'époque. Les formalités administratives feront que la construction ne commencera qu'en 1926.



“...vous êtes jeunes, mes chers élèves des écoles communales de Mimet, pour éprouver, tout au fond de vous même, ce sentiment de gratitude qui fatalement s'éteindra quand ma génération aura passé son tour”. Georges Cristian, Maire



## Cérémonie du 11 novembre

En ce 11 novembre 2018, la plus haute place de village des Bouches-du-Rhône a accueilli plus de 500 personnes venues célébrer le 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice.

Les enfants des Ecoles Communales de Mimet étaient présents avec l'ensemble du corps enseignant et les directrices d'écoles Mmes Salas et Bigot.



Un détachement de 7 jeunes du Lycée Militaire d'Aix en Provence, dirigé par le Colonel Chatillon. Les Anciens Combattants, les Bénévoles du Comité Feux, les Sapeurs-Pompiers, les Gendarmes, l'ensemble des élus du Conseil Municipal, les présidents d'associations de Mimet, des parents d'élèves et de nombreux invités ont rendu hommage aux 14 Mimétains, morts pour la France, lors de la Grande Guerre :

- Augarde Alfred
- Constant Marius
- Faren Lucien
- Gagean Lazare
- Rigaud Félix, Hipolyte et Justinien
- Astier Danien
- Bonnefoy Emile et Léon
- Faure Pascal
- Magère Marceau
- Rebuffat Jules et Marius.



Après le dépôt d'une gerbe, une minute de silence a été observée. Et pour bien marquer le cœur de nos enfants, le détachement de l'Ecole Militaire d'Aix-en-Provence a donné le ton pour chanter ensemble l'hymne national.



# Les festivités

En été, les allées ombragées, la fraîcheur des fontaines et la douceur des soirées sont autant de raisons de profiter du cadre majestueux de Châteaux-Bas.



Les fontaines de Château-Bas ont été reconstruites à l'identique de celles du XVIII<sup>ème</sup> siècle

 un écrin pour la musique

Mercredi 1<sup>er</sup> et jeudi 2 août

## “38<sup>ème</sup> Festival de Piano à Château-Bas”

Cette année, la cour de Château-Bas a accueilli deux soirées jazz de qualité du prestigieux Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron avec Michel Portal - anches et Bojan Z au piano le mercredi et Ray Lema et Laurent De Wilde en duo de piano le jeudi.



Ce Festival est présenté dans plusieurs communes et a accueilli cette année 75 500 entrées qui témoignent de l'amour de la musique d'un public toujours plus nombreux.



Depuis 2007, la Commune de Mimet a la chance d'accueillir cet événement International dans la Cour d'honneur du site magnifique de Château-Bas.

# à Château-Bas



Samedi 25 et dimanche 26 août

## “Journées boulistes”

Les traditionnelles journées boulistes se sont déroulées dans le parc de Château-Bas à l'ombre des grands arbres.

2 concours officiels ont été organisés sur les 2 jours ainsi qu'un concours féminin. L'arbitre officiel de la Fédération et un Délégué ont assisté, surveillé et validé ces concours de Mimet.

### Samedi 25 août

Concours féminin - doublette choisie - 20 équipes engagées

Vainqueurs : La Boule du Germinal

La Boule Mimétaine s'est inclinée en 1/2 finale

Concours officiel - doublette choisie

Challenge Intermarché - 58 équipes engagées

La Boule Mimétaine est allée en 1/2 finale

### Dimanche 26 août

Concours officiel - Challenge Ville de Mimet

Triplette choisie - 48 équipes engagées

La Boule Mimétaine s'est inclinée en 1/2 finale



### Championnat des Clubs D3

Ce championnat organisé par la Fédération des Bouches-du-Rhône s'est déroulé en septembre 2018 à Marseille et à Vitrolles 32 équipes venues de tout le département se sont affrontées (Sénas, Eyguières, Marignane, La Ciotat, Camargue, Mimet,...). **La Boule Mimétaine est parvenue jusqu'en finale ! Félicitations !**

*“Je regrette qu'un élu municipal\* de Mimet nous cherche des poux dans notre gestion, alors que nous sommes des bénévoles honnêtes et engagés pour faire vivre le village. Depuis 4 ans nous sommes espionnés! Avec sa collègue, ils viennent nous voir jouer pour surveiller que nous ne vendons pas d'alcool ... alors que nous n'en vendons pas ! Devant autant de mesquineries, nous sommes découragés. Peut être que cet élu veut que le village redevienne aussi mort qu'avant !”* Charles Matina, Président bénévole du Club La Boule Mimétaine

De tels comportements sont regrettables et navrants, car ils découragent les bénévoles de cette association affiliée qui font de gros efforts pour animer la commune et en bonne gestion financière. Sous le contrôle de la Fédération Française de Pétanque et Jeux Provençal, c'est tout au long de l'année que les bénévoles de la Boule Mimétaine organisent au Village des concours : les lundis, vendredis, samedis et dimanches. Et le village vit et bouge ! C'est peut-être ce joli succès qui motive ces déplorables tracasseries...

\* NDLR : élu d'opposition municipale





*“Le bénévolat associatif est une belle réalité à Mimet”.*

Corine Centaro, 1<sup>ère</sup> adjointe



samedi 8 septembre au boulodrome

## Forum des Associations au Village



C'est sous un beau soleil estival que c'est déroulé le Forum des Associations mimétaines sur le boulodrome du village. Cette année encore les mimétains, petits et grands, ont pu choisir leur activité sportive ou culturelle pour cette année 2018/2019.

samedi 15 et dimanche 16 septembre

# Les Journées Nationales du Patrimoine



Les chevaliers de Mimet protègent Château-Bas

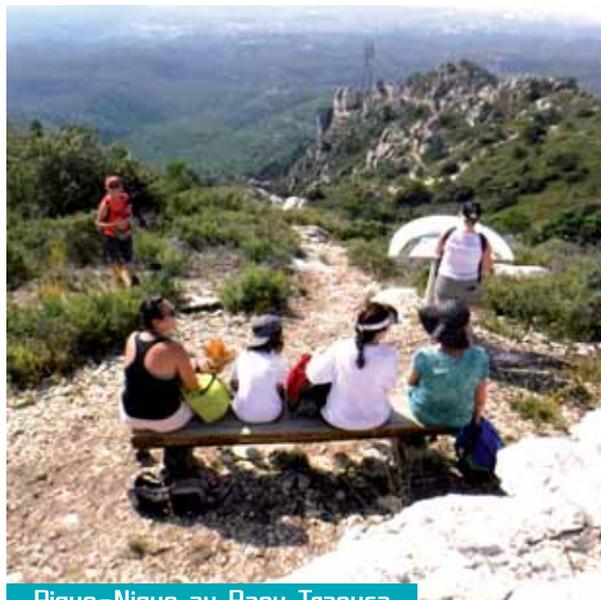
A Mimet, l'Office du Tourisme a organisé une visite commentée de la Glacière, du Musée/Maison de la Mémoire et de l'Eglise de la Transfiguration.



Une balade commentée vers l'Oppidum, la Vigie et les Grottes a également eu lieu le samedi. Les participants ont pu pique-niquer et profiter de cette belle journée ensoleillée.



La relève est assurée



Pique-Nique au Baou Traouca



Initiation au tir à l'arc

L'association Aéra a présenté une reconstitution historique romaine dans le Parc de Château-Bas.



Du 15 au 23 septembre

## Le salon des Arts

Vendredi 14 septembre a eu lieu le vernissage du 13<sup>ème</sup> Salon des Arts à la Ferme de la Tour. Cette année le salon a accueilli 48 artistes (peintres, sculpteurs professionnels et amateurs confirmés) Mimétains, mais aussi de communes des Bouches-du-Rhône. 160 œuvres ont été exposées et 200 personnes ont assisté au vernissage.



Cette année les invités d'honneur étaient Rémy Czeszynski – "Riba" de Nîmes (sculptures métal) et Daniel Fischbach de Marseille (peinture – technique mixte)

Parmi les artistes mimétains Gioa Albano, Huguette Blanc, Roselyne Fede, Pascale Olivero, Jean-Louis Plazanet, Michelle Ronot et Jany Maurice.



Toutes les classes de l'École des Moulières se sont rendues au Salon des Arts avec leur maîtresse. Les enfants ont pu apprécier ce moment culturel et ont posé de nombreuses questions.



## Les festivités à Mimet

Samedi 24 et Dimanche 25 novembre

### Exposition d'Aquarelle

Ferme de la Tour de 10 h à 17 h

Mercredi 5 décembre



Le Grand Repas des Anciens en 2017

### Repas des anciens

Grande Salle

Samedi 8 et Dimanche 9 décembre

### Téléthon

Grande Salle polyvalente

Samedi 15 et Dimanche 16 décembre

### Exposition Artisanale de Noël

Ferme de la Tour de 10 h à 17 h

Samedi 12 janvier 2019

### Vœux de l'équipe municipale

Salle des Fêtes à 10h30

## 2<sup>ème</sup> bourse aux livres de Mimet

La 2<sup>ème</sup> bourse aux livres de Mimet s'est déroulée le dimanche 21 octobre 2018 aux Moulières.

Une vingtaine d'exposants s'est installée dès 8h30 aux alentours de la médiathèque, ouverte pour l'occasion. A l'intérieur, une très belle exposition photos des œuvres de Monsieur Sandini, mimétain de longue date et éternel chasseur d'images.

Les mimétains ont ainsi pu voir ou revoir les images de l'école des Moulières, du foyer du 3<sup>ème</sup> Age "La Chaumière" et différents quartiers de Mimet et ainsi échanger leurs souvenir autour d'un café offert par la municipalité.

La Foire aux Miels de Mimet a été créée en 1987 par la municipalité Albert Gauche. Par la suite, elle a été annulée sous la municipalité Chauvière. Réactivée depuis 2001, elle est aujourd'hui la plus importante de Provence.



Dimanche 14 octobre

## La 28<sup>ème</sup> Foire aux miels, gastronomie et artisanat

L'association des Apiculteurs Professionnels de Provence, (L'Abeille Provençale) proclame que "la Foire aux Miels de Mimet est la plus importante de Provence" !

Dans une ambiance chaleureuse et festive, plus d'une cinquantaine d'exposants ont accueilli un grand nombre de visiteurs, qui ont pu déguster et acheter des miels de qualité et leurs dérivés. Pour animer la journée, dans la salle des fêtes, une exposition sur la vie de l'abeille ainsi qu'une démonstration d'extraction de miel ont été réalisées par notre partenaire l'Abeille Provençale.



Le Comité Feux de Forêt est toujours présent pour assurer la sécurité des manifestations



Les lauréats de la Foire aux miels de Mimet 2018



Les entreprises de Mimet sont toujours les bienvenues dans nos manifestations. Ici, les Macarons de Mimet et la Cave de Mimet.



Association du Comité Feux

Les bénévoles du Comité Feux protègent le village toute l'année. En plein Eté, les bénévoles surveillent nos forêts. L'Hiver, la nuit, ils déneigent les rues et les chemins. Si vous ne craignez pas de passer des jours d'Eté et des nuits d'Hiver bénévolement, prenez contact avec nous. Vous serez les bienvenus !

**Le bénévolat à Mimet est vigoureux ! Les bénévoles des associations pratiquent avec bonheur le don de soi pour satisfaire toutes les familles. Pourtant, certaines personnes ne semblent pas satisfaites... et vous ?**

*"Je suis blessée et attristée d'avoir été contrôlée pour satisfaire la demande écrite de Monsieur le chef de l'opposition municipale. Comment oser suspecter la gestion de nos finances, alors que nous gérons les comptes de l'association dans le total respect de la législation ! L'association n'a aucun salarié, nous sommes tous des bénévoles du Comité Feux, nous surveillons les massifs l'Eté, lorsqu'il fait très chaud. Nous déneigeons la commune en Hiver, nous assumons la sécurité lors des manifestations (foire aux miels, fêtes des 3 écoles, festival de théâtre, vide-greniers, etc). Avec les 29 membres bénévoles du CCFF, nous sommes vexés par une telle présomption de malhonnêteté venant d'un élu de la République, qui devrait avoir un peu plus de respect pour notre dévouement et notre honnêteté".*

Sylvaine Cufos,  
présidente de l'amicale du Comité Feux de Mimet

*"M. Busca, conseiller municipal d'opposition a demandé le contrôle de 2 associations de Mimet : la Boule Mimétaine et l'amicale du Comité Feux. Nous lui avons transmis les comptes. Je tiens à la disposition de tout citoyen de Mimet l'ensemble des comptes de ces deux associations, mais aussi, de toutes les autres. Je comprends mal le ciblage de 2 associations sur les 49 qui composent le tissu associatif de Mimet. Ces 2 associations fonctionnent avec des membres bénévoles, elles ne rémunèrent aucune personne, ce qui n'est pas le cas d'autres associations de Mimet. Le Comité Feux assure la sécurité Eté comme Hiver, dans un total bénévolat. La Boule Mimétaine anime le village depuis que Charles Matina et son équipe de bénévoles l'a réactivée, sans aucun salarié. Cette vitalité associative des bénévoles générerait-elle l'opposition...? "*

Corinne Centaro, Première Adjointe



Association des Boulistes

Les bénévoles de la Boule Mimétaine animent avec succès le village toute l'année. Si vous souhaitez nous aider à organiser des concours, appelez-nous ! Vous serez les bienvenus ! ☎ 06 62 28 06 46



Les défibrillateurs extérieurs ont été vandalisés à plusieurs reprises. Le coût pour l'achat d'un appareil est de plus de 1300 euros. Le contrat de maintenance annuel s'élève à près de 700 euros par appareil. Suite à ces actes de vandalisme, ces défibrillateurs ne sont plus opérationnels, seul celui installé à l'intérieur de la Grande Salle est fonctionnel.



La sécurité,  
c'est  
l'affaire  
de tous !



Le réseau "Participation citoyenne - Voisins Vigilants" a été créé par la Mairie, la Police et la Gendarmerie, le 20 novembre 2014.

Si vous souhaitez faire parti de ce réseau n'hésitez pas à faire une demande à M. le Maire. Il présentera votre candidature à la Gendarmerie. Après validation par M. le Préfet de Police, vous participerez à l'opération qui a été

mise en place à Mimet, en 2015.

Vous serez alors un référent identifié par les autorités et susceptible de les informer immédiatement sur des situations inhabituelles dont vous serez le témoin.

Votre identité ne sera pas publiée.  
Contactez-nous en Mairie.

Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle n'hésitez pas à appeler

Gendarmerie ☎ 17 - 04 42 58 30 10

Police Municipale ☎ 06 10 07 22 21 - 06 14 07 13 83

Mairie ☎ 04 42 12 62 42 Site Officiel : [www.mimet.fr](http://www.mimet.fr)



Aujourd'hui, les familles Françaises sont confrontées de plus en plus à une triple insécurité : l'insécurité physique avec une délinquance croissante, l'insécurité culturelle avec des communautés grandissantes et l'insécurité économique avec des taxes majorées et un chômage en hausse. Mimet n'échappe pas à ces problèmes.

C'est à l'Etat d'assumer la sécurité des biens et des personnes. C'est une responsabilité régalienne. Ce n'est pas à la commune d'assumer cette responsabilité. Pour autant, la Mairie de Mimet contribue, avec ses moyens, à la lutte contre l'insécurité (police municipale, dispositif voisins vigilants,...). La Gendarmerie Nationale avec la brigade de Gardanne-Meyreuil-Mimet est engagée dans des rondes très fréquentes sur notre commune pour lutter contre la délinquance et améliorer la sécurité. Le nombre de cambriolages à Mimet sont similaires voire moindre, à ceux des communes voisines comme Saint Savourin, Simiane et Meyreuil.

## Gare à l'orage !

Mimet, village de petite montagne est soumis périodiquement à des orages.

Cette situation météorologique peut provoquer des dégâts électriques importants. Pour éviter ces désagréments la plus simple solution est de débrancher vos installations électriques dès que les prévisions météo annoncent ces perturbations climatiques. La mise en place d'un onduleur protégé des surtensions est également possible. La Mairie ne cesse de se plaindre auprès d'EDF. Des lignes électriques de moyenne tension ont été enterrées, notamment celle qui traversait le village au niveau de La Tour, mais cela reste insuffisant.

## Pas de HLM à Mimet

L'impossibilité pour notre commune de construire 367 Hlm (comme l'exige la loi) et la création de logements sociaux en petites unités dans la commune évite la concentration de logements en ghetto qui favorise la concentration des problèmes les plus divers. Effectivement, les 6 logements sociaux construits au village, les 2 derniers logements sociaux Révelli aux Moulières, le prochain logement du village assurent une bonne mixité sociale et une quiétude villageoise qui serait mis à mal par la construction massive de 367 logements.

## Nos petits bonheurs

Théa PANIZZA née le 11 juillet 2018 à Aix  
Gabin DUFFAU né le 22 juillet 2018 à Aix  
Baptiste COTTINO né le 26 juillet 2018 à Aix  
Noé BARRO né le 17 août 2018 à Aix  
Nahil SASSI né le 2 septembre 2018 à Aix  
Loris BLANCHER né le 14 septembre 2018 à Aix  
Flora TRUC née le 18 septembre 2018 à Aix  
Elenna GARDOR IERACE née le 18 septembre 2018 à Aix  
Gabin DERRE-VIGIER né le 22 septembre 2018 à Aix  
Samuel MARINOSCI né le 1er octobre 2018 à Aix  
Izia ZABETI née le 2 octobre 2018 à Aix-

*M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux parents et leurs meilleurs vœux de bonheur aux bébés !*

## Nos joies

Marie-Sophie DEDENON et Nicolas PARTSOUMIAN  
célébré le 10 août 2018  
Maud VERNAZ-GRIS et Jérôme VACARISAS  
célébré le 25 août 2018  
Aurélie MALLEIN et Sébastien ROCHET  
célébré le 15 septembre 2018  
Julie REYNIER et Franck CHALAGIRAUD  
célébré le 15 septembre 2015  
Eléna STROKOVA et Rémi RAGO  
célébré le 22 septembre 2018  
Emeline CARDE et Cédric PAURIOL le 6 octobre 2018

*M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux mariés.*

## Nos peines

Jean BOUSSUGES décédé le 13 juillet 2018  
Mireille RABERT épouse CAMMILLERI décédée le 27 juillet 2018  
Irénee POTA décédée le 28 juillet 2018  
Claire MICHEL épouse CARERES décédée le 31 juillet 2018  
René TEDDE décédé le 16 août 2018  
Murat ACARER décédé le 16 août 2018  
Jacques BEAUCOUSIN décédé le 18 août 2018  
Geneviève DE CESARE épouse MOLINA décédée le 18 août 2018  
Denise PERNON épouse PICHARD décédée le 22 août 2018  
Luïsa BIAGI épouse MATTEI décédée le 26 août 2018  
Ginette BESSI décédée le 30 août 2018  
Frédéric LOYER décédé le 3 septembre 2018  
Marie SANCHEZ épouse PROT décédée le 22 septembre 2018  
Anna PUENTE épouse MARISMARI décédée le 23 septembre 2018

*M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent leurs sincères condoléances aux familles éprouvées.*

## Par temps de neige, respectez l'arrêté du Maire de Mimet et le code de la Route, équipez vos véhicules !



## Chaînes obligatoires

Lorsqu'en début d'hiver 2015, nous avons posé ces panneaux à l'entrée du village, nous avons été critiqué sur Internet pour "cette signalisation ridicule"... Pourtant, c'est conforme au Code de la Route en zone de montagne. Lorsque cette signalisation est respectée, ça évite les accidents. La Mairie de Mimet culmine à 500m d'altitude, plus haute que celle de Sisteron. Et il faut bien comprendre qu'en période d'intempérie neigeuse, **il est nécessaire d'équiper les pneus de son véhicule pour ne pas bloquer la circulation des autres.**



**"Nous demandons à l'ensemble des conducteurs de Mimet de ne pas circuler sur les routes par temps de neige si leurs véhicules ne sont pas équipés".**

Francis Molina, Adjoint à la Sécurité.

**"Certains imprudents se lancent sans chaîne et sans souci pour les autres"**

## Sel de déneigement

La distribution gratuite de sel de déneigement a eu lieu les 8, 9, 10, 15, 16 et 17 novembre de 8h30 à 12h.

Cette opération a été annoncée sur les panneaux d'affichage et sur le site officiel de la mairie [www.mimet.fr](http://www.mimet.fr). **Chaque année, depuis 2004, nous distribuons entre 4,5 et 10 tonnes de sel en sacs de 25 kg. En 2017, les déneigeurs-saleurs ont épandu 30 tonnes de sel sur les chemins de Mimet.**

# INFO INTOX, fake news, infox...

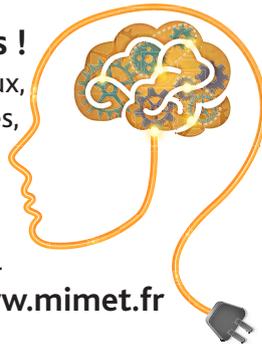
## Attention l'intox et les fausses informations continuent !

Nous sommes de plus en plus confrontés aux problèmes des fausses informations lancées sur Internet et les réseaux sociaux. Certaines personnes, à l'égo débordant et sans moralité, n'hésitent plus pour diffuser des tromperies et des canulars. Au-delà des fantaisies, des idioties, des calomnies et des diffamations, elles vont jusqu'à truquer et falsifier la vérité, pour feinter et attraper les internautes dans leurs filets, notamment les jeunes. Effectivement, maintenant la retape se pratique sur les jeunes !

### Face à ces ragots, soyez prudents !

Qu'ils s'agissent de commerces frauduleux, d'attrait religieux ou d'ambitions politiques, soyez attentifs.

Branchez tout de suite votre décodeur.



Adresse du site officiel

Mairie de Mimet : [www.mimet.fr](http://www.mimet.fr)

Garanti "No Fake"

Garanti Info Mairie de Mimet



*"A Mimet, récemment sur internet et des réseaux sociaux a été lancée une rumeur racoleuse attrape-jeune, pour organiser une grande manifestation "sauvez les arbres de Château-Bas"... Les arbres de Château-Bas ne sont pourtant pas menacés. Aucun chêne n'a été coupé, ni aucun "arbre centenaire".*

*La construction d'une salle des mariages sur les anciens tennis ne nécessite aucun déboisement. Par sécurité, le chemin d'accès au chantier a nécessité la coupe de quelques pins. C'est dans un objectif politique que cette nouvelle intox a été lancée en utilisant les jeunes. Cette manifestation a rassemblé 7 personnes, dont 2 membres de l'opposition et leur famille". Patricia Ferrand, Adjointe*



En bref et en vrai...

### Platane sacrifié à la Tour

A la Tour, des platanes "centenaires" longent et ornent l'école communale qui date de 1881

**Un de ces platanes sains a été coupé en 1999...**

La raison invoquée était l'amélioration de la visibilité. En 2003, la mairie actuelle a donné cette visibilité en créant la déviation de la Tour.

Depuis, la Mairie tente de faire repousser le dernier rejeton de ce platane "centenaire" sacrifié. Allez voir, il reste la souche coupée !

## [www.mimet.fr](http://www.mimet.fr) : garanti sans "fake news"

### Distinguer l'info de l'intox

Internet est un outil démocratique formidable, mais n'oubliez pas de brancher votre décodeur lorsque vous l'utilisez.

A l'ère d'Internet et des fake news, le faux et douteux peut s'afficher sur nos écrans d'ordinateur. Une ânerie lancée sur Internet devient une vérité. Autrefois un mensonge ne dépassait pas les entrées des écoles communales, aujourd'hui il peut se propager à grande vitesse et provoquer un désastre par Facebook ou Twitter.

Les personnes qui lancent ces rumeurs et ces mensonges puisent dans tout et n'importe quoi, pour créer une sorte de dédale mental chez le lecteur dupé. Et le "tous pourris" fait recette ; c'est si facile de brouiller les esprits et de confondre les comptes cachés de Cahuzac, les costumes de Fillon, le muguet du parti communiste ou les factures de Bygmalion.

#### Le 1<sup>er</sup> objectif : c'est que l'on parle d'eux

Avec Internet et les réseaux sociaux les indignés sont nés. Bien camouflés derrière leur écran d'ordinateur tout devient possible : l'indignation sélective, les excès, la caricature, l'accusation sans preuve, etc.

#### Le 2<sup>ème</sup> objectif : satisfaire leur égo surdimensionné

Leur maladie, c'est la tumeur de l'égo, qui se développe avec les suiveurs friands. L'éthique ne les encombre pas pour se glorifier de titres qu'elles ou qu'ils n'ont pas. Ils ou elles **s'achètent à bon compte de blog, une bonne réputation pour mieux dissimuler la mauvaise qu'elles ou qu'ils trainent.**

#### Le 3<sup>ème</sup> objectif : prendre le pouvoir politique en 2020

c'est aussi leurs projets...





# Nos champions Mimétains

## Championne de France VTT-Master 30/34 ans

### Anaïs Laroubine

Après avoir essayé plusieurs disciplines, Anaïs se tourne vers le cross country. Pensionnaire du Club Vélo Gardanne, elle participe aux courses régionales et à la coupe de France d'enduro où elle se classe 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Quelques courses sur route et ascensions de cols lui ont permis de participer à des courses nationales et internationales en cross country olympique et marathon longue distance dans la catégorie élite.

Le 20 juillet 2018, elle endosse le maillot tricolore de championne de France VTT cross country en catégorie Master. Félicitations !



## Championne sur piste et sur route

### Clara Copponi

Comment ne pas saluer une fois de plus les très bons résultats sportifs de Clara. Pour sa première année chez les espoirs/élites sa saison se termine avec un très bon bilan sur piste :

- ▶ Championne de France de poursuite par équipe
- ▶ Championne de France de l'Américaine
- ▶ Médaille de bronze à l'omnium

Elle obtient sa première médaille individuelle en devenant Vice-championne d'Europe de l'élimination. Plus tôt dans la saison elle termine avec ses coéquipières de l'équipe de France 3<sup>ème</sup> de la poursuite par équipe lors de la coupe du monde de Milton au Canada. Sur route, elle termine 12<sup>ème</sup> avec les Élites au championnat de France. Elle intègre l'équipe professionnel de la FDJ Nouvelle Aquitaine en tant que stagiaire pour



Clara avec sa  
mamie et son papi

2 courses en Italie. Au mois d'octobre Clara a disputé la coupe du monde sur piste à Saint-Quentin-en-Yvelines (France) et celle de Milton (Canada).

## Notre champion de la vitalité

Au hameau des Jérômes, Monsieur Roger Cadet, bientôt notre centenaire se porte vraiment bien !!!  
Prenez l'exemple et roulez moins vite...



# Les Façades des bâtiments publics et privés

La façade de la Mairie a été la dernière des façades des bâtiments publics restaurées dans le centre village. Ont été également restaurés l'Eglise, la Chapelle des Moulières, les murs de l'Ecole des Moulières, les remparts du Château, le presbytère, la maison de la mémoire, l'ancienne mairie, la façade de l'urbanisme. Tous ces travaux valorisent le patrimoine public, mais également le patrimoine privé. Il reste désormais quelques façades des maisons privées à restaurer au village et aux Moulières

Nous savons que ces travaux sont coûteux, longs et fastidieux. Aussi, nous tenons à saluer les propriétaires qui contribuent à rénover leur propriété, de quelques manières que ce soit, car en valorisant leur propre patrimoine ils contribuent à enrichir le capital de Mimet.

*"Depuis que nous avons lancé des opérations de rénovation du village et des hameaux, j'ai le plaisir de constater que de plus en plus de propriétaires valorisent leur patrimoine, qu'il s'agisse des clôtures aux Moulières et aux Fabres, des façades dans le centre ancien et dans les hameaux. En valorisant leur bien, c'est tout le patrimoine public et commun qui prennent de la valeur financière et sentimentale. Continuons !"* Georges Cristiani



Clôture aux Moulières

Aux Moulières, il faut saluer les propriétaires qui rénovent leur clôture pour la satisfaction de tous les habitants de la cité minière ! Des exemples à suivre...



Clôture aux Moulières



L'exemplarité conduit à augmenter le trésor Mimétain... Après la rénovation des bâtiments publics, des propriétaires au village investissent sur leur patrimoine en rénovant la façade de leur habitation ! Ainsi, c'est tout le village qui poursuit sa remise en beauté ! Avec la rénovation des façades de l'ancienne boulangerie et celles du Château Haut, nous enrichissons peu à peu le capital de Mimet.





# Des travaux pour

## Le renouveau des Moulières continue



Des travaux de réfection de la chaussée ont eu lieu aux Moulières, rue et avenue des Muflers, chemin des Moulières, avenue des Mûres et des Arbouses au lotissement Château-Bas. Les lampadaires qui sont à l'intérieur des propriétés privées doivent être déplacés sur la voie publique. Les travaux ont débuté pour mettre aux normes ces étonnantes installations...



Chemin des Moulières



travaux  
info  
n° 171  
28



avenue des Muflers



avenue des Arbouses



# améliorer le quotidien



Dans les Lotissements Château-Bas, la requalification des voiries avec la création du pluvial se poursuit



avenue des môres

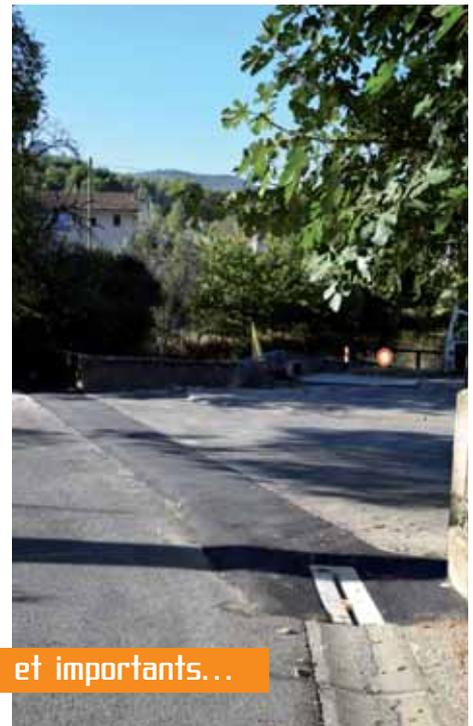


Après la totale rénovation des Fabres ... ça continue

Remplacement du pluvial rue des Jonquilles



Les travaux sur le pluvial sont toujours complexes et importants...



Les Fabres ont été totalement rénovés, rue des Jonquilles, rue des Jasmins, rue des Gentianes et Chemin des Fabres. Le virage pourra être agrandi lorsque la propriétaire du terrain inondable acceptera de céder un peu de terrain. L'éclairage public a été remplacé et le pluvial a été installé. Mais il restait les grilles du pluvial de la rue des Jonquilles à remplacer. C'est chose faite par la création d'un avaloir !

travaux



n° 171

29

# Les travaux continuent à Mimet

## A la Diote

La Mairie a amélioré l'éclairage public de la Route de la Diote. Les anciennes lanternes ont été remplacées par des éclairages LED par soucis d'économie d'énergie. Mimet compte 700 points lumineux que nous changeons peu à peu.



*“Aucun Mimétain ne peut nier que la commune a changé de visage. Les travaux n’ont pas cessé après les élections et nous tenons nos promesses”.* Lordine Bélarbi, Adjoint aux Travaux

Construire un avenir paisible pour les Mimétains, implique du travail et de la rigueur au quotidien. L'équipe municipale en apporte la preuve tous les jours. Les pages de ce journal consacrées aux travaux attestent de notre persévérance. Mais cela nécessite aussi le rejet de la médiocrité de quelques personnes qui critiquent tout et tout le temps.

Des travaux de réfection du Chemin du Puits ont été effectués.  
L'accès a également été élargi afin de faciliter le passage.



La voirie communale est longue de 72 km. Les chemins de Mimet se rénovent peu à peu



# Au village, des travaux colossaux



Enfouissement, route ND des Anges

Les travaux de voirie sont très coûteux, car ils exigent la mise en œuvre de gros engins de travaux publics



Enfouissement au village



Chemin Saint Sébastien

Les travaux d'enfouissement des réseaux d'adduction d'eau potable et de France Télécom ainsi que les travaux de réfection de la chaussée Place de la Poste, rue de Pergine, Chemin Saint-Sébastien et Route de Notre Dame des Anges sont terminés. D'autres travaux importants de rénovation des chaussées ont été réalisés à la Place de La Poste, rue de Pergine,...

Dans la continuité des travaux d'enfouissement des réseaux, Mercredi 17 octobre, le chemin Saint-Sébastien jusqu'à l'intersection du Chemin de la Tête de l'Ost a été goudronné. Ces travaux ont nécessité la fermeture momentanée du Chemin.



la route Notre Dame des Anges en cours de rénovation



# Le remplacement des vieilles lanternes se poursuit

Des vieilles lanternes qui se trouvaient dans les propriétés privées au lotissement Château-Bas ont pu être déplacées sur la voie publique. Les lampadaires ont été évidemment changés. Ils sont désormais en mat de style et en éclairage LED. C'est mieux et c'est beau !



Comment ces éclairages publics ont pu se retrouver à l'intérieur des propriétés privées ? C'est encore un mystère mimétain !!! La mairie a décidé d'en finir...



*“La tâche est encore immense, mais notre volonté d'améliorer notre village et la vie de ses habitants est sans faille.”*

...mais déplacer un éclairage du privé au public est un travail complexe et coûteux.



... mais au final, c'est tout de même normal qu'un lampadaire soit sur la voie publique ! Et en plus, c'est beau !



## Réunion de quartier chemin de la Jacquette

La proximité est une règle d'or pour la municipalité. A l'occasion de ces réunions de quartier ou de hameau, le maire, les adjoints et les habitants discutent des problèmes et des possibilités pour faciliter la vie quotidienne. Les échanges avec les habitants aboutissent le plus souvent à des améliorations du quotidien.



# Dans le cadre des réunions de quartier, des travaux ont été entrepris

## Les Jérômes, en meilleure sécurité

L'entrée du hameau des Jérômes a été améliorée, mais attention elle reste très dangereuse



La Mairie a procédé à l'élargissement de l'entrée du chemin des Jérômes. Pour mieux sécuriser l'accès à la départementale ce travail était nécessaire. Mais cette entrée reste très dangereuse. Les travaux sont assez complexes car la limite communale entre Gréasque et Mimet serpente autour de la route qui est de compétence départementale. Cet imbroglio ne facilite pas les choses... mais avec de la volonté partagée, tout devient possible...

## La Source, en travaux

À La Source, les travaux se succèdent. Après la réfection de la voirie, le goudronnage de trottoirs, la création du rond point d'accès, c'est suite à une réunion de quartier et à la demande des habitants que deux îlots et un dos d'âne ont été créés pour diminuer la vitesse excessive des automobilistes et de certains cars.



Un îlot de sécurité a été construit à La Source. La sécurité routière peut toujours être améliorée par des équipements (dos d'âne, îlots, ...) mais le civisme des automobilistes est le meilleur compromis...



**La vitesse dans le lotissement de la Source est limitée à 30 km/h. Pour la sécurité de tous, nous vous remercions de respecter cette limitation.**



L'automne est là, marqué par les forêts qui s'habillent de couleurs flamboyantes, mais cette saison apporte aussi son lot de désagréments avec la chute des feuilles des arbres. Les services techniques municipaux assurent leur ramassage sur toute la commune avec la balayeuse. Les arbres à feuilles caduques sont nombreux sur notre commune...



## La nouvelle salle des mariages des Moulières - Château-Bas



De nombreuses familles ont déploré l'absence d'une vraie salle des mariages à Mimet (capacité 200 personnes environ). C'est pour cette raison que le conseil municipal a décidé de créer ce nouvel espace de festivités. Les travaux de cette future salle des mariages dureront une année. Elle sera construite sur l'emplacement des vieux courts de tennis du domaine de Château-Bas inutilisés depuis 25 ans.

Isolée du voisinage, la future salle ne produira pas de nuisances sonores. Le chemin d'accès sera utilisé uniquement lorsque la salle sera utilisée, le reste du temps, il sera fermé à tout véhicule par un portail situé à l'entrée.

Contrairement aux rumeurs, aucun arbre centenaire n'a été coupé. Aucun chêne n'a été abattu. Quelques pins ont dû être coupés pour le chemin d'accès par mesure de sécurité.

Le chemin piétonnier qui a été créé lors de construction du gymnase, restera évidemment ouvert aux promeneurs.

Dans un prochain journal de Mimet, lorsque les travaux de terrassements auront débuté, nous donnerons les informations techniques qui attesteront de la bonne qualité du projet.

Lorsque nous avons créé la Crèche de Mimet et le gymnase-grande salle polyvalente, nous n'avons pas massacré le paysage et nous avons intégré les bâtiments dans le contexte du site de Château-Bas. Nous avons toujours apporté des améliorations sans dénaturer le site. Aujourd'hui, chacun peut apprécier la cohérence de l'ensemble avec le parc de loisirs (tennis, ping pong, jeux de boules, jeux d'enfants), la crèche, le gymnase-grande salle et le château. Nous y donnons des concerts, des soirées musicales, des animations sans gêne pour les voisins, ce qui n'était pas toujours le cas lorsque la CMCAS d'EDF était propriétaire de ce site...

# Compteurs Linky

La Salle des Fêtes du Village a accueilli deux réunions au sujet des compteurs Linky.

Article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 octobre 2018 :  
*"Dans un souci de protection de la santé des administrés de la ville de Mimet [...] la pose des compteurs Linky est interdite sur le territoire de la Commune."*



Un arrêté du Maire de Mimet a été édicté. Il précise que la pose des compteurs communicants Linky est interdite sur la commune.

Peut-on encore parler en France des compteurs Linky sans tomber dans la caricature ? Peut-on encore débattre sans être sommé de choisir son camp ? Peut-on s'exprimer sans s'empailler sur les chiffres ou les nuisances ou les bienfaits ou l'insécurité de ces compteurs électriques communicants ? Il faut bien reconnaître que c'est très difficile, car les excès de comportements d'un côté et les erreurs d'information de l'autre côté, jettent le trouble dans la tête de l'utilisateur qui ne sait plus très bien ce qu'il doit penser et faire. A Mimet, il faut également compter sur quelques personnes, qui saisissent cette occasion pour lancer quelques rumeurs politiciennes, en vue de futures élections...

Aussi l'équipe municipale a décidé de proposer et conduire deux réunions publiques d'information. Elles ont été annoncées sur tous les panneaux d'affichage et sur le site officiel Internet de la mairie ([www.mimet.fr](http://www.mimet.fr)). Une première réunion à la salle des fêtes du village, le 13 septembre (également annoncée sur le journal municipal) avec des responsables du Comité Anti Linky et une seconde réunion le 25 octobre avec les responsables d'Enedis.

Dans un souci de cohérence et de bonnes informations, la municipalité a conduit ces 2 réunions aux cours desquelles la parole a été donnée aux anti-linky qui ont expliqué avec passion et compétences techniques les dangers et les problèmes, puis aux techniciens d'Enedis qui ont décrit et exprimé dans les détails les caractéristiques de ces compteurs.

L'Etat est responsable du déploiement de ce nouveau dispositif. Pour autant le maire est en responsabilité de son territoire. Suite aux 2 réunions d'informations municipales, M. le Maire a donc pris un arrêté sur les dangers du déploiement de ces compteurs (précaution pour la santé et intrusion dans la vie privée) et en interdisant leur installation sur la commune de Mimet. Pour autant chaque abonné demeure libre d'accepter ou de refuser leur installation. L'arrêté de M. le Maire a été transmis aux services de l'Etat qui doit décider de sa légalité. L'arrêté est à la disposition de tout citoyen qui le demandera en mairie.

*"Une mairie n'a pas à choisir entre l'installation ou le rejet des compteurs Linky sur sa commune, puisqu'elle n'en a pas la responsabilité. Toutefois si nous étions restés silencieux, sans organiser des réunions publiques d'informations, nous y aurions consenti sans réagir. Nous aurions alors signé collectivement la soumission de tous les propriétaires de Mimet sans leur laisser le libre choix d'installation. Ma servitude volontaire à ce dispositif aurait signé la grande faiblesse de mon équipe, ce qui n'est pas inscrit dans sa personnalité. J'ai donc décidé de m'opposer au principe de la pose des compteurs Linky en laissant le libre choix à l'utilisateur et j'ai pris le risque d'être contredit devant un tribunal par Monsieur le Sous-Préfet".* Georges Cristiani, Maire

## DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

La loi votée en juillet 2013 par 24 voix d'écart (52 députés présents sur 577...) s'applique à Mimet depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. C'est une calamité !

Depuis le début de cette année, la mairie de Mimet, comme les 91 autres communes de la Métropole de Marseille, n'est plus responsable de l'urbanisme et des logements, mais aussi du pluvial, du curage des fossés, des bornes à incendies, de l'office du tourisme, de la zone d'activités de Puits Gérard, etc.

La loi prévoit que la mairie ne sera plus responsable de la voirie communale publique en 2020.

Les goudronnages, l'éclairage public, les trottoirs, les trous dans les rues et les chemins de Mimet ne seront plus de la responsabilité de la Mairie de Mimet. Marseille devra s'occuper des nids de poules à partir du 31 décembre 2019 ! Une galère pour les citoyens !



Cette loi ordonnée par M. Hollande, défendue par JC. Gaudin, imposée aux 119 maires des Bouches-du-Rhône par la Ministre Lebranchu, votée par notre député (écologiste, puis socialiste, puis En Marche,...), désirée par l'opposition municipale de Mimet, est une tuerie de la commune.

*"Comment cimprendre que l'opposition municipale soit favorable à cette Métropole de Marseille ? Alors que cette métropole a été créée pour lancer des rackets fiscaux sur nos communes, des razzias sur notre urbanisme, des raids sur notre zone d'activité, en un mot des pillages de nos autonomies communales !*

*La politique aurait dû être oubliée..." Anne Kessas, Adjointe ■*



La loi doit être changée car Marseille ne peut pas décider de tout pour Mimet !

En 2013, l'ancien 1<sup>er</sup> ministre Valls était resté sourd aux propositions de Georges Cristiani, maire de Mimet pour créer la métropole de Marseille. A la tête de 113 maires sur 119 que compte les Bouches-du-Rhône, il a toujours voulu une métropole de l'essentiel (transports, emploi, économie, grands aménagements) et avec eux, il avait proposé une métropole qui n'asphyxierait pas les communes, comme Mimet.

A marche forcée, depuis 2012, le gouvernement a construit une monstropole fiscale et du logement, alors qu'il aurait fallu faire une métropole pour les transports et l'emploi. La grande métropole de Marseille est devenue tellement puissante et grosse qu'elle fonctionne mal avec ses 7300 fonctionnaires. "Lorsque l'on s'occupe de tout, on s'en occupe mal..." On ne peut pas améliorer les transports métropolitains et vaincre les embouteillages, et s'occuper "en même temps", de boucher les trous dans les chemins de Mimet...

Jean-Claude Gaudin vient de démissionner de la présidence de la Métropole de Marseille. Les choses semblent évoluer et notre maire travaille en parfaite entente avec la nouvelle présidente, Madame Martine Vassal et avec Monsieur le Préfet Dartout pour établir un nouveau chemin d'une nouvelle métropole. Dans ce contexte d'ouverture, les autorités constatent que les maires avaient raison en 2013.

"J'espère que Monsieur le Président de la République dans sa "marche" pour la France, prendra mieux en compte les communes. Une mairie n'est pas qu'une organisation administrative, elle est pétrie par une vraie identité. Une identité faite d'histoires humaines, de sang et de chair, un rassemblement de valeurs communes qui peuvent encore produire de la force et de l'énergie pour la nation et pour les habitants."

"Depuis plus de deux siècles les mairies ont déjà prouvé leur force dans les périodes les plus indécises de l'Histoire de France. Dans la brume ambiante, plutôt que d'opposer les grandes métropoles aux villages ruraux, le Président de la République devrait utiliser notre solide roc républicain d'intérêt communal pour construire l'avenir de notre population française."



La commune made in France a de la valeur, ne la gaspillez pas Monsieur le Président !



Réunion à Château-Bas le 23 octobre, avec Mme Martine Vassal, nouvelle Présidente de la Métropole, et de nombreux maires du département

“En mars 2001, en avril 2008 et en mars 2014, vous nous avez confié les responsabilités de la Mairie, depuis nous avons rétabli l’information municipale et nous continuons. Chaque famille Mimétaine est informée des actes municipaux. Nous publions ci-après des extraits des conseils municipaux. Je suis à la disposition de tout citoyen qui me demandera le procès verbal complet”. Le Maire de Mimet.

## Le 6 août 2018

- Attributions des Marchés :
- Salle des Mariages et des Festivités
- Crèche de Milmet

### ● Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 2 contre**

### ● Attribution de subventions aux Associations

C. Robrieux propose de se prononcer sur la répartition individuelle suivante :

- Loisirs la Source 250 €
- Association Gymnastique  
Volontaire de Mimet 290 €

Ces dépenses sont inscrites au Budget Principal de la Commune. Il pourra être demandé la présentation de toutes pièces administratives ou justificatifs comptables concernant l’utilisation de ces subventions communales.

**Unanimité**

### ■ Tri des Ouvrages à la Médiathèque Municipale

P. Ferrand propose d’autoriser le “désherbage” de la Médiathèque et la cession gratuite de ces livres, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L2122-21.

**Unanimité**

### ■ Fixation des représentants du Comité Technique

A. Kessas propose aux membres du Conseil Municipal, conformément à la loi, de fixer les membres du Comité Technique **Aucune remarque, ni demande d’information ne sont formulées par les 2 membres présents de l’opposition.**

Le maire : “c’est la loi, nous devons l’appliquer”.

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 2 contre**

### ■ Cession gratuite volontaire d’un terrain non bâti au Chemin des Vignes Basses - Parcelle Section AE n°104p

F. Molina propose, d’une part de retirer la délibération n° 2017/32, et d’autre part d’autoriser la cession gratuite volontaire d’un terrain non bâti d’environ 408 m<sup>2</sup> qui est aujourd’hui une partie de la chaussée existante du Chemin des Vignes Basses.

Georges Cristiani précise qu’il s’agit de “régulariser la situation, ce que les maires précédents n’ont jamais voulu faire. Le chemin des Vignes Basses, comme d’autres voies communales, sont en partie privées. Cette situation pose de multiples problèmes, notamment juridiques. Si les maires précédents et le service municipal urbanisme s’étaient consacrés à cette tâche de régularisation, nous ne serions pas aujourd’hui dans cette situation ubuesque où la commune goudronne et entretient une voirie dont des portions sont encore privées ! Depuis 2001, je négocie avec les propriétaires de ces portions de chemins pour qu’ils cèdent gratuitement ces chemins utilisés par tous, mais ce n’est pas toujours accepté par les propriétaires de céder gracieusement du terrain. Lorsque des propriétaires comme celui-ci d’aujourd’hui accepte de céder gratuitement une portion de chemin communal de 408 m<sup>2</sup> il est de notre responsabilité d’élus de ne surtout pas le refuser, pour permettre d’être en conformité avec la loi. Je ne comprendrais pas que des conseillers municipaux s’y opposent car c’est de l’intérêt général”.

**Aucune remarque, ni demande d’information ne sont formulées par les 2 membres présents de l’opposition.**

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

Le Maire, s’adressant aux deux élus d’opposition qui n’ont pas voté cette cession gratuite : “je ne comprends pas du tout votre position ! C’est idiot de ne pas accepter ce cadeau de 408 m<sup>2</sup> de terrain à la commune par des propriétaires, que je remercie et que je félicite. C’est totalement incohérent ! Les anciens élus et agents municipaux, qui sont vos amis, auraient été bien inspirés de réaliser ces opérations bénéfiques pour Mimet plutôt que de faire de la politique politicienne !”

### ■ Convention d’occupation du domaine privé communal avec l’opérateur Free Mobile

L. Belarbi : pour réaliser la couverture en services de communications et services mobiles dans le cadre de la 3G (Haut Débit Mobile) et de la 4G (Très Haut Débit Mobile), des antennes-relais doivent être déployées. Ainsi, l’opérateur Free Mobile souhaite planter une antenne-relai sur le territoire communal. La Commune est disposée à céder 30m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée AK59 située au Chemin des Reygalets sous certaines conditions :

- d’une part, Free Mobile, sera redevable à la Commune d’une redevance annuelle de 14 000 €. Ce loyer augmentera, chaque année, de 1,99 % pendant 12 ans ;

- d’autre part, l’équipe municipale exige que l’environnement soit respecté et que l’opérateur Free Mobile ne construise pas une antenne-relai qui défigure le paysage forestier de Mimet. La commune exige un faux conifère.

**Unanimité**

### ■ Finances : Décision modificative n°1

C. Riedel précise tout d’abord que cette décision modificative est due, d’une part, du fait de l’erreur commise par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans son courrier du 15 février 2018 notifiant les montants de l’Attribution de Compensation provisoire pour Mimet et, d’autre part, du fait de la réception tardive par l’Etat de la notification du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il convient de réajuster les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement.

G. Cristiani, Maire : “qui s’oppose à cette modificative pour laquelle nous ne sommes pas responsables ?”. **Aucune remarque, ni demande d’information ne sont formulées par les 2 membres présents de l’opposition.**

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

### ● Attribution des marchés

G. Cristiani, Maire : “je tiens à préciser que j’ai toute confiance aux conseillers qui participent aux Commissions d’Appel d’Offres. Je n’y participe donc pas. Par ailleurs, pour tous les marchés que nous vous présentons, toutes les pièces justificatives sont à la disposition des conseillers. Chacun d’entre vous peut, s’il le désire, consulter les éléments de tous les marchés. Je précise également que rien ne m’oblige à vous demander de délibérer sur ces marchés, j’en ai délégation. Mais je vous les présente pour vous informer et répondre à toutes questions que vous voulez”.

### ■ Marché de travaux pour la création d’une salle des mariages et des festivités au Domaine de Château-Bas (Lots 1,3,5,6,7,8,9 et 10)

C. Riedel indique que lors du Conseil Municipal du 18 juin 2018, il a été présenté les 5 marchés de l’année 2017, notamment, le marché de maîtrise d’œuvre pour la création d’une d’une salle des mariages et des festivités au Domaine de Château-Bas.

A la suite de ce marché, la Mairie a lancé, le 2 mai 2018, un marché de travaux portant sur la création d’une salle des mariages et des festivités, composé de 10 lots :

- Lot 1 : “Gros Œuvre” ;
- Lot 2 : “Charpente métallique – Couvertures Tuiles” ;

- Lot 3 : "Étanchéité" ;
- Lot 4 : "Menuiseries extérieures aluminium" ;
- Lot 5 : "Revêtements sols et murs - Cloisons doublages - Faux Plafonds - Peinture" ;
- Lot 6 : "Menuiseries intérieures - Mobilier" ;
- Lot 7 : "Electricité courants forts et courants faibles" ;
- Lot 8 : "Chauffage - Ventilation - Rafraichissement - Plomberie - Sanitaires" ;
- Lot 9 : "Equipements de cuisine - Cloisons agroalimentaires" ;
- Lot 10 : "Terrassements - Voieries - Réseaux divers" .

Cette consultation a été publiée sur quatre sites : TED (européen) le 2 mai 2018, BOAMP le 4 mai 2018, Klekoon le 4 mai 2018, et dans le Journal la Provence le 11 mai 2018.

La date limite de remise des offres pour ce marché a été fixée au 12 juin 2018 à 16h.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie régulièrement, le 19 juin 2018, pour procéder à l'ouverture des plis de ce marché et, le 2 juillet 2018, pour procéder à l'analyse de ce marché.

Lors de la séance du 2 juillet 2018, après que le rapport technique ait été communiqué par le maître d'œuvre, la CAO a proposé une négociation avec tous les candidats et que le lot 2 "Charpente métallique, Couvertures tuiles" et le lot 4 "Menuiseries extérieures aluminium" soient déclarés infructueux. En effet, le lot 2 a reçu une seule offre très élevée par rapport à l'estimation faite par le maître d'œuvre. Le lot 4, quant à lui, n'a reçu aucune offre.

La CAO s'est réunie de nouveau, régulièrement, le 9 juillet 2018 pour procéder à l'analyse de ce marché et à l'attribution des lots 1 et 10 après avoir analysé le rapport du maître d'œuvre.

Le 23 juillet 2018, la CAO s'est réunie de nouveau, régulièrement, pour procéder à l'analyse des plis des lots 3,5,6,7, 8 et 9 après avoir étudié le rapport du maître d'œuvre.

La CAO a demandé une nouvelle négociation aux entreprises ayant répondu au lot 7 en se basant sur le rapport du maître d'ouvrage estimant que le prix des luminaires extérieurs était trop élevé.

La CAO s'est réunie de nouveau, le 30 juillet 2018, pour procéder à l'analyse et à l'attribution du lot 7 après avoir étudié le rapport du maître d'œuvre.

La CAO propose d'attribuer les lots 1,3,5,6,7,8,9 et 10 aux entreprises se classant premières de l'analyse selon le critère du prix et selon le critère technique, à savoir :

- Lot 1 : "Gros Œuvre" : l'entreprise DM Construction domiciliée RN 368 Quartier Billard 13180 Gignac-la-Nerthe pour son offre d'un montant HT de 720 771,67 € soit 864 926 € TTC ;
- Lot 3 : "Étanchéité" : l'entreprise Omega Étanchéité pour son offre d'un montant HT de 29 460,03 € soit 35 352,04 € TTC ;
- Lot 5 : "Revêtements sols et murs - Cloisons doublages - Faux plafonds Peinture" : l'entreprise Massibat domiciliée 175 b Avenue du Col de l'Ange 13740 Gémenos pour son offre d'un montant HT de 258 954,37 € soit 310 745,24 € TTC. La variante relative au plancher en bois pour la piste de danse n'a pas été retenue ;

- Lot 6 : "Menuiseries intérieures - Mobilier" : l'entreprise ATEC domiciliée 410 avenue des Templiers 13400 Aubagne pour son offre d'un montant HT de 48 645,30 € soit 58 374,36 € TTC ;
- Lot 7 : "Electricité courants forts et courants faibles" : l'entreprise JCT domiciliée 15 Rue Emmanuel Vitria Zone industrielle la Palun 13120 Gardanne pour son offre d'un montant HT de 240 071 € soit 288 085,20 € TTC (Offre de Base avec Variantes 1, 2 et 3) ;
- Lot 8 : "Chauffage - Ventilation - Rafraichissement - Plomberie - Sanitaires" : l'entreprise SPIE BATIGNOLES domiciliée 41 Rue Emmanuel Eydoux 13016 Marseille pour son offre d'un montant HT de 227 606,89 € soit 273 128,27 € TTC (Offre de base et variantes 1 et 2) ;
- Lot 9 : "Equipements de cuisine - Cloisons agroalimentaires" : l'entreprise MGC Grande Cuisine domiciliée 319 Chemin de l'Oratoire de Bouc 13120 Gardanne pour son offre d'un montant HT de 34 921,30 € soit 41 905,56 € TTC (Offre de base et variante 1) ;
- Lot 10 : "Terrassements - Voieries - Réseaux divers" : l'entreprise A2BTP 1040 pour son offre d'un montant HT de 487 279,80 € soit 584 535,76 € TTC (Offre de base et tranches optionnelles 1 et 2).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'attribuer les lots 1,3,5,6,7,8,9 et 10 du marché de travaux pour la Création d'une salle des mariages et des festivités au Château-Bas aux entreprises ci-dessus mentionnées, pour les montants proposés.

C. Riedel précise : *"pour le lot n°5 "Revêtement sols et murs - Cloisons doublages - Faux Plafonds - Peinture" le montant retenu pour la société MASSIBAT est de 263 777,73 € HT et non 258 954,37 € HT. Il s'agit d'une erreur de plume qui s'est glissée dans le rapport d'analyse du Maître d'œuvre. Toutes les pièces justificatives de ce marché étaient à votre disposition, nous les avons également ici en séance".*

**Aucune remarque, ni demande d'information ne sont formulées par les 2 membres présents de l'opposition.**

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 2 contre**

### ■ Marché de travaux pour la création d'une salle de festivités au Domaine de Château-Bas (Lots 2 et 4)

A. Kessas rappelle que toutes les pièces justificatives sont à disposition des conseillers. Rappel : *Lors du Conseil Municipal du 18 juin 2018, il a été présenté par Monsieur le Maire les cinq marchés de l'année 2017, notamment, le marché de Maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle de festivités au Domaine de Château-Bas.*

*A la suite de ce marché, la Mairie de Mimet a lancé, le 2 mai 2018, un marché de travaux portant sur la création d'une salle de festivités au Domaine de Château-Bas composé de 10 lots. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie régulièrement, le 19 juin 2018, pour procéder à l'ouverture des plis de ce marché et, le 2 juillet 2018, pour procéder à l'analyse de ce marché.*

*Lors de la séance du 2 juillet 2018, après que le rapport technique ait été communiqué par le maître d'œuvre, la CAO a proposé, régulièrement, une négociation avec tous les candidats et que le lot 2 "Charpente métallique, Couvertures tuiles" et le lot 4 "Menuiseries extérieures aluminium" soient déclarés infructueux. En effet, le lot 2 a reçu une seule offre très élevée par rapport à l'estimation faite par le maître d'œuvre. Le lot 4, quant à lui, n'a reçu aucune offre.*

La CAO a donc proposé de procéder à une nouvelle consultation pour ces deux lots et de les diviser en lots 2a, 2b, 4a et 4b.

La Mairie de Mimet a donc relancé, le 4 juillet 2018, les lots suivants :

- Lot 2a : "Charpente métallique" ;
- Lot 2b : "Couvertures tuiles" ;
- Lot 4a : "Menuiseries extérieures" ;
- Lot 4b : "Serrurerie" .

Cette consultation a été publiée sur trois sites : BOAMP le 4 juillet 2018, Klekoon le 4 juillet 2018 et dans le Journal la Provence le 9 juillet 2018. Compte-tenu de l'absence de réponse des entreprises sur le site européen TED, il n'a pas été jugé utile de procéder à la publication de ces lots sur ce site.

La date limite de remise des offres pour ce marché a été fixée au 27 juillet 2018 à 12h.

La CAO s'est réunie le 30 juillet 2018, pour procéder à l'ouverture des plis de ce marché.

La CAO a proposé que les lots 2b et 4b soient déclarés infructueux. En effet, le lot 2b a reçu une seule offre très élevée par rapport à l'estimation faite par le maître d'œuvre. Le lot 4b, quant à lui, n'a reçu aucune offre.

La CAO propose de relancer le lot 2b "Couvertures tuiles" sous forme de Marché à Procédure Adaptée (MAPA) et le lot 4b "Serrurerie" sous forme de simple consultation en raison de son faible montant.

La CAO se réunie le 3 août 2018 pour proposer l'attribution du lot 2a "Charpente métallique" et 4a "Menuiseries extérieures" aux entreprises se classant premières de l'analyse selon le critère du prix et selon le critère technique, à savoir :

- Lot 2a "Charpente métallique" : l'entreprise CMBC domiciliée 363 Av. Pierre Grand BP 80151 84304 Cavillon Cedex pour son offre d'un montant HT de 99 573,52 €, soit 119 488,22 € TTC ;
- Lot 4a "Menuiseries extérieures" : l'entreprise France Aluminium domiciliée 760 Route d'Avignon 84450 Saint-Saturnin-lès-Avignon pour son offre d'un montant HT de 87 095 €, soit 104 514 € TTC.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'accepter d'attribuer le lot 2a "Charpente métallique" et 4a "Menuiseries extérieures" du marché Création d'une salle de festivités au Domaine de Château-Bas aux entreprises, se classant première de l'analyse selon le critère du prix et selon le critère technique, ci-dessus mentionnées, pour les montants proposés.

**Aucune remarque, ni demande d'information ne sont formulées par les 2 membres présents de l'opposition.**

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 2 contre**

## ■ Attribution du marché pour l'Exploitation et la Gestion de la Crèche de Mimet

C. Riedel : la Mairie de Mimet a lancé, le 20 juin 2018, un marché portant sur l'Exploitation et la Gestion de la Crèche de Mimet. Cette consultation a été publiée, le 20 juin 2018, sur deux sites : BOAMP et Klekoon. La date limite de remise des offres pour ce marché a été fixée au 20 juillet 2018 à 12h30. Treize entreprises ont retiré le dossier de ce marché comprenant l'acte d'engagement, le règlement de consultation, le cahier des clauses techniques particulières, le cahier des charges et des annexes.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie, régulièrement, le 23 juillet 2018, pour procéder à l'ouverture des plis de ce marché. Le 27 juillet 2018, la CAO s'est réunie pour procéder à l'analyse de ce marché. Suite à cette analyse, lors de la séance du 27 juillet 2018, la CAO propose d'attribuer ce marché à l'entreprise se classant première de l'analyse selon le critère du prix et selon le critère technique, à savoir :

- L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) domicilié 23 Rue de la République 13002 Marseille pour son offre d'un montant de 90 000 € HT (s'agissant d'une association, la TVA ne s'applique pas).

**Aucune remarque, ni demande**

**d'information ne sont formulées par les 2 membres présents de l'opposition.**

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 2 contre**

Communication de Monsieur le Maire :

## ■ Subventions du Conseil Départemental

Contrairement à ce qui avait pu être imaginé, dit et répété par l'opposition municipale, le Conseil Départemental ne faiblit pas dans son soutien à Mimet. Depuis l'élection de Madame Martine Vassal à la présidence du Conseil Départemental, elle nous assure de tout son soutien.

Je la remercie au nom de toute la population de Mimet qui bénéficie de son attention pour contribuer à investir sur la commune. Je regrette les courriers qui lui sont adressés par l'opposition pour critiquer nos projets d'investissements.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer que Mme la Présidente du Conseil Départemental a décidé d'accorder à Mimet les subventions suivantes :

- Mise en place d'équipements de vidéo-protection aux abords de l'Ecole Elémentaire des Moulières : Coût 75 740 € HT / Subvention : 60 592 € ;
- Mise en place d'équipements de vidéo-protection aux abords du jardin d'enfants et de l'espace de loisir au centre village : Coût 31 200 € HT / Subvention : 12 480 € ;
- Rénovation de la Ferme de la Tour (salle d'exposition et hall d'entrée) : Coût 85 000 € HT / Subvention : 59 500 € ;
- Installation de jeux d'enfants au groupe scolaire la Tour : Coût 35 729 € HT / Subvention : 25 010 € ;
- Rénovation du City Stade de la cité minière des Moulières : Coût 44 101 € HT / Subvention : 30 871 € ;

- Centenaire de la fin de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale : création d'un mémorial de l'Armistice aux carrefours du Poteau, de Sire Marin et d'Intermarché et d'une stèle commémorative au Centre Village : Coût 61 430 € HT / Subvention : 43 001 € ;

- Création de locaux pour la police municipale et service à la personne (seniors, CCAS, professionnels de santé,...) aux Fabres : Coût 600 000 € HT / Subvention : 300 000 € ;

*Mes chers collègues, cette liste de subventions pour travaux est révélatrice du soutien que Martine Vassal accorde à Mimet. Avec ce montant de subventions de 531 454 € nous ne pouvons pas douter du très bon niveau des dossiers que nous présentons à ses services départementaux.*

**Je saisi l'occasion pour signaler que les lettres de critiques et de dénonciations qui sont également envoyées par l'opposition à la sous-préfecture et à des journalistes sont de la malveillance gratuite à l'égard de la municipalité, mais surtout, elle nuisent à l'intérêt général de la commune.**

**Ces lettres toxiques de l'opposition sont nuisibles à toute la commune de Mimet. Lorsque l'opposition critique la gestion de la commune à l'extérieur, c'est du cafardage nocif pour toute la population de Mimet !**

## ■ Mimet en état de catastrophe naturelle

Je remercie les services de la mairie, notamment l'Urbanisme, qui ont mené avec compétence et assiduité ce dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour Mimet.

Les propriétaires confrontés à ce problème de fissures de leur maison sont souvent désemparés face à une procédure complexe qui exige de la rapidité. La promptitude et l'efficacité sont nécessaires pour que les assurances fonctionnent. Le délai est de seulement 10 jours à compter de la parution de l'arrêté ministériel, pour déclarer le sinistre à l'assureur de la maison.

- Le 5 janvier 2018 : la mairie établit une demande de reconnaissance "CAT NAT" adressée à M. le Préfet pour les 47 propriétaires mimétains qui s'étaient signalés en mairie en 2017 ;
- Le 30 janvier 2018 : demande de reconnaissance "CAT NAT" adressée à M. le Préfet pour l'Ecole de la Tour également affectée par ce problème ;
- Le 27 juillet 2018 : la parution de l'arrêté ministériel reconnaissant Mimet en état de Catastrophe Naturelle Sécheresse a été effectuée par l'Etat un vendredi... ;
- Le même jour, le vendredi 27 juillet 2018, nous avons envoyé un courrier aux 47 Mimétains qui se sont déclarés en Mairie. Ils n'ont que jusqu'à aujourd'hui, 6 août 2018, pour contacter leur assureur.

Dès la parution de l'arrêté ministériel reconnaissant Mimet en état de Catastrophe Naturelle Sécheresse, nous avons immédiatement procédé, dès le vendredi, à l'affichage sur les panneaux municipaux de l'arrêté ministériel. La mise en ligne de l'arrêté ministériel sur le site internet de la Mairie ([www.mimet.fr](http://www.mimet.fr)) a été réalisée immédiatement.

- Le 30 juillet 2018 : nous avons envoyé un courriel aux administrés qui nous avaient transmis leur adresse électronique, nous avons également envoyé un SMS d'alerte à la quarantaine d'administrés, le soir même. Madame Destobbeire, correspondante du Journal la Provence, a été alertée. Elle a immédiatement transmis un article à son siège
- 31 juillet 2018 : j'ai signé la déclaration de sinistre de l'école de la Tour à l'assureur de la commune (elle a été envoyée par courriel le même jour et adressée par recommandé avec accusé de réception le 1<sup>er</sup> août 2018) ;
- 2 août 2018 : parution d'un article dans le Journal la Provence : "Mimet en état de catastrophe naturelle".

Je remercie notre adjoint Gilles Fédérighi et son service urbanisme pour son efficacité. La procédure qu'il a mis en œuvre a permis d'informer le plus vite possible les propriétaires dont les maisons avaient été affectées par ce problème. Ça nous change de l'incompétence qui régnait dans ce service au siècle dernier, lorsque les propriétaires de maisons fissurées venaient chercher un soutien technique au service urbanisme de la mairie de Mimet...

## ■ Canicule de l'été 2018

Depuis le mardi 31 juillet 2018, le Département des Bouches-du-Rhône est passé en vigilance orange canicule. Monsieur le Préfet a déclenché le niveau 3 "Alerte Canicule".

Toutes les précautions auprès de la population sensible de Mimet (personnes isolées âgées,...) ont été prises par la Mairie :

- Distribution de brumisateurs aux personnes âgées par Madame Sassi et Madame Robrieux ;
- Distribution du Bulletin Municipal n°170, à partir du mardi 31 juillet 2017, dans lequel est répertorié, notamment, les bons gestes à adopter en cas de canicule (page 22) ;
- Envoi d'un SMS, le 31 juillet 2017, aux personnes isolées : "En cette période de canicule, n'hésitez pas à joindre la Mairie en cas de soucis : 04 42 12 62 42".
- Nous avons appelé au téléphone les personnes isolées de la Commune au cours des journées du 1<sup>er</sup> et du 2 août.

Evidemment les personnes qui ne donnent pas leur numéro de téléphone ou refusent de le donner, ne sont pas appelées par la Mairie.

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du Lundi 6 août 2018 à 10h15.



- Instauration par la Métropole d'une taxe de séjour à Mimet
- Cessions gratuites pour améliorer la voirie
- Transports scolaires

## ● Approbation du procès-verbal de la séance du 6 août 2018

**Unanimité**

## ● Instauration d'une Taxe de séjour à Mimet par la Métropole

La Métropole a décidé d'instaurer une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1er janvier 2019, conformément aux dispositions de l'article L5211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Kessas, Adjointe, indique que cette nouvelle taxe de séjour métropolitaine s'appliquera à Mimet au 1er janvier 2019.

A. Kessas : *"Mimet n'a jamais instauré de taxe de séjour sur son territoire communal. La Métropole oblige les gîtes et l'hôtel à payer cette taxe de séjour pour le compte de la Métropole"*.

**Majorité municipale : 22 contre**

## ● Délibération rectificative : Convention entre la Métropole et la Commune relative aux transports scolaires

B. Montagna indique que par courriel du 2 juillet 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence, proposait une convention votée en mars 2018 par la Métropole. Conformément à cette convention, nous avons voté le 18 juin 2018 en prenant à notre charge la totalité des abonnements scolaires pour les élèves de maternelle et de primaire. Le 12 septembre 2018, la Mairie a appris que la Métropole avait subitement modifié la procédure énoncée. Or, le Trésor Public nous alerte quant à l'obligation d'une délibération du Conseil Municipal sur ces modalités de prise en charge.

Il faut donc rectifier la délibération n°2018/43 du 18 juin 2018 "Convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de Mimet relative à l'organisation des transports scolaires", dont la responsabilité incombe à la Métropole, afin de préciser que la Commune de Mimet percevra les encaissements des abonnements des cartes de transports scolaires par chèque pour le compte de la Métropole.

G. Cristiani, Maire : *"Il s'agit d'une erreur de la Métropole, mais nous devons délibérer pour ne pas pénaliser nos parents d'élèves qui doivent continuer à bénéficier de la gratuité du transport scolaire, bien que cela coûte plus cher à la Mairie"*.

**Unanimité**

## ● Rapports de la CLECT portant évaluation du montant à payer à la Métropole pour les charges transférées

A. Kessas : conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les rapports adoptés par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ont été notifiés, par la Métropole, aux 92 Communes, le 27 septembre 2018.

Il appartient, désormais, à chaque Conseil Municipal des Communes membres de la Métropole, d'approuver le montant des charges transférées, c'est à dire le montant des versements que la commune devra verser à la Métropole, pour des transferts imposés par la loi.

A. Kessas précise que : *"l'évaluation par la Métropole des charges transférées pour Mimet s'élève à 221 525 € que nous devons payer à la Métropole de Marseille. La répartition de ces sommes à verser sont de 8 282 € pour l'urbanisme, 26 583 € pour les eaux pluviales, 176 452 € pour le service d'incendie et de secours, 9 637 € pour les bornes à incendie et 571 € pour la distribution publique d'électricité et de gaz"*.

**Unanimité**

## ● Attribution du marché pour la fourniture de repas des élèves des Ecoles Communales, du foyer du 3<sup>ème</sup> âge, du Centre de Loisirs ainsi que traiteur lors des manifestations municipales

G. Dalfin précise que toutes les pièces du marché pour la fourniture de repas sont à la disposition de tous les conseillers. La Mairie a lancé, le 18 juillet 2018, un marché pour la confection de repas pour les élèves des Ecoles Communales, le foyer du 3<sup>ème</sup> âge et le Centre de Loisirs.

Cette consultation a été publiée, le 18 juillet 2018, sur trois sites : BOAMP, Klekoon, TED (site européen) et le 23 juillet sur le Journal la Provence.

La date limite de remise des offres pour ce marché a été fixée au 19 septembre 2018 à 15h. Neuf entreprises ont demandé le dossier et trois entreprises ont répondu à ce marché.

La Commission d'Appel d'Offres s'est régulièrement réunie, le 21 septembre 2018, pour procéder à l'ouverture des plis de ce marché. La CAO s'est réunie de nouveau, le 24 septembre 2018, pour procéder à l'analyse des plis de ce marché.

La CAO propose, après analyse des offres, d'attribuer ce marché à l'entreprise SAS Multi Restauration Méditerranée.

**Unanimité**

## ● Renouvellement de la garantie d'emprunt à 13 Habitat pour les 6 logements locatifs sociaux de la Ferme de la Tour

En 1991, la Commune a accordé une garantie d'emprunt à l'OPAC Sud pour le remboursement d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations, d'un montant de 1,7 million de Francs, afin de réaliser une opération de construction de logements locatifs sociaux à la Tour. Le Conseil d'Administration de 13 Habitat, anciennement OPAC Sud, a approuvé le 6 juin dernier, le rallongement d'une partie de son encours de dette.

M. le Maire propose d'accepter de garantir le remboursement de ces prêts aux nouvelles conditions de durée d'amortissement rallongée, étant précisé que le capital restant dû reste inchangé.

**Unanimité**

## ● Renouvellement convention de partenariat culturel saison 13

M. Ronot indique que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône entend créer une synergie entre les Communes et les artistes du Département dans le but de faciliter l'accès de chacun à la culture, avec le dispositif "Saison 13". Il propose de renouveler l'adhésion au dispositif "Saison 13" afin de nous permettre de continuer à établir une programmation de spectacles cohérents et de qualité, et de désigner l'opérateur : l'Association Mimet en Fête en la personne de sa Présidente.

**Unanimité**

## ● Actualisation des conditions de location de l'ancien bâtiment de Fontbelle

V. Lefebvre présente le dossier et explique que les conditions météorologiques durant l'hiver peuvent empêcher l'utilisation du jardin de l'ancien bâtiment de Fontbelle. Elle propose de diminuer le tarif de l'ancien bâtiment de Fontbelle pour les mimétains sur la Commune pour la période hivernale du 31 octobre au 31 mars. Elle indique que la location d'une salle municipale peut faire l'objet d'un tarif différencié, en vertu d'une jurisprudence administrative constante.

Les tarifs seraient définis comme suit (week-end et jours fériés uniquement) :

■ Bâtiment, jardin et préau : 200 € (au lieu de 350 €) ;

■ Caution : 500 €.

**Unanimité**

## ● Constitution d'une servitude non aedificandi – Section AM n°68p

F. Molina indique que le Conseil Municipal a autorisé la cession à un particulier d'un lot de lotissement à bâtir d'une contenance de 4 000 m<sup>2</sup>, sur la parcelle communale actuellement cadastrée Section AM n°68p, le 18 mars dernier. Le futur propriétaire a proposé à la Commune de créer une servitude non aedificandi, conformément aux dispositions de l'article 689 du Code Civil, qui va prohiber toute construction nouvelle sur la partie du lot de lotissement non concernée par l'emprise au sol de la future maison individuelle à usage d'habitation et de ses annexes.

Cette servitude sera mentionnée dans l'acte authentique de cession, signée devant notaire.

**Unanimité**

## ● Cessions gratuites volontaires au profit de la Commune de Mimet

### ■ Cession gratuite volontaire – Section AA numéro 60p

L. Belarbi présente le dossier : en vue de permettre la régularisation de la domanialité communale d'un accès de la zone d'activité du Puits Gérard classée en zone UEFp du Plan Local d'Urbanisme de Mimet, le propriétaire actuel du terrain cadastré Section AA numéro 60p, propose à la Commune de lui céder gratuitement une fraction de celui-ci pour une superficie de 164 m<sup>2</sup>.

Les frais afférents incomberont à la Commune de Mimet et seront imputés sur l'exercice en cours à la date du présent conseil municipal.

**Unanimité**

### ■ Cession gratuite volontaire au profit de la Commune Section BE numéro 30

L. Belarbi indique que le propriétaire actuel du terrain cadastré Section BE numéro 30, propose à la Commune de Mimet de lui céder gratuitement cette parcelle de 100 m<sup>2</sup>, pour réaliser une réserve foncière.

Les frais afférents à une telle cession incomberont à la Commune.

**Unanimité**

Communication de Monsieur le Maire :

*Monsieur Patrice Busca, Conseiller Municipal de l'opposition, m'a adressé un courrier en date du 14 septembre 2018, pour me réclamer les bilans financiers de deux associations mimétaines :*

*- la Boule Mimétaine et  
- l'Amicale du Comité Communal Feux de Forêts.*

*Ces deux associations animent et défendent la Commune*

● *La Boule Mimétaine anime le village par des concours de boules plusieurs fois par semaine. Grâce au dévouement de son président Charles Matina et de son équipe, le village qui était endormi en semaine s'est "réveillé avec les boules". La pétanque passionne les joueurs et attire les badauds.*

*Le village bouge ! Et c'est peut-être cela qui énerve l'opposition qui ne peut plus dire que "Mimet est un village qui se meurt"... Monsieur Busca et la personne qui lui a rédigé ce courrier seraient ravis que les bénévoles de cette association soient découragés au point d'abandonner les concours hebdomadaires de boules au village.*

*Lorsque j'ai présenté ce courrier de réclamation de Monsieur Busca, le président Charles Matina m'a simplement dit qu'il était "fatigué par les manigances de Mme Q...". Puis il a rajouté "je gère avec quelques bénévoles l'association du mieux possible. Mais ils trouveront toujours à nous critiquer. Comme on est, on croit les autres...". C'est vrai qu'on peut être lassés par de tels procédés. Mais je dirais au président Matina qu'il faut tenir bon pour le village et ses habitants.*

● *La 2<sup>ème</sup> association fliquée par l'opposition regroupe des membres bénévoles du Comité Feux.*

*Je rappelle que ces femmes et ces hommes en orange assurent bénévolement la sécurité de toutes nos manifestations. Qu'ils s'agissent des vide-greniers, des festivals de théâtre et de piano, de la fête des 3 écoles communales qui regroupe parfois plus de 400 familles, ils sont toujours présents.*

*Les bénévoles du Comité Feux défendent la Commune, aussi bien en hiver qu'en été.*

*L'hiver, la nuit lorsque la neige vient visiter Mimet, les bénévoles du CCFV viennent prêter mains fortes aux Services Techniques pour déneiger les rues et les chemins, le plus souvent la nuit pour que le matin la commune soit praticable (pendant que d'autres communes voisines sont bloquées...).*

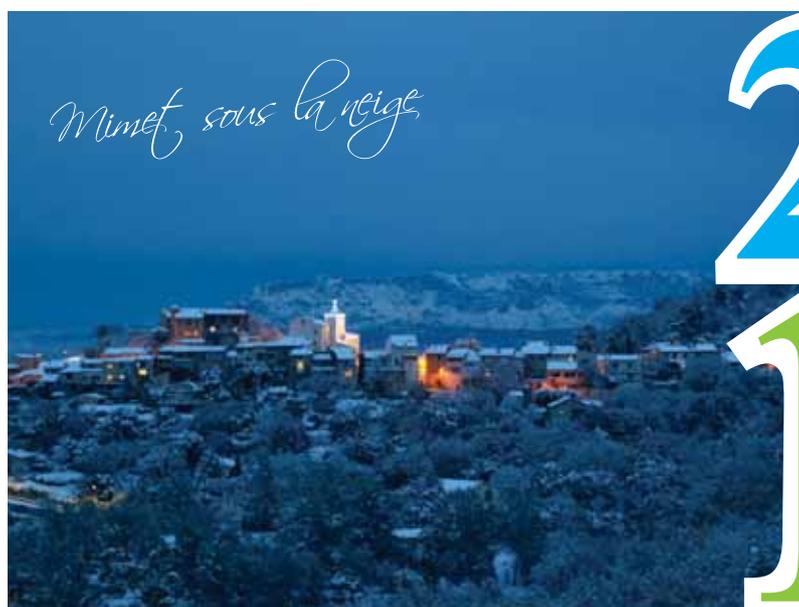
*Ce sont aussi ces bénévoles qui l'été surveillent la colline, sont à la disposition des pompiers et sont toujours actifs pour éteindre les départs de feux. C'est sous la chaleur d'été, et parfois en jour de canicule, que leur dévouement est le plus respectable. Et lorsqu'ils surveillent les enfants à la fête des 3 écoles, ils sont généreux et inestimables.*

● *Ces deux associations de Mimet sont, à notre connaissance, bien gérées. Chacune avec ses moyens en femmes et en hommes, elles sont très utiles aux habitants de Mimet. Aucune n'a de salarié. Ils sont tous bénévoles, respectables et dignes. Je regrette la bassesse du courrier qui a été signé par Monsieur Busca.*

-Le rapport annuel de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est à votre disposition pour consultation.

- Le rapport d'activité de la Mission Locale du Pays d'Aix 2017 est à votre disposition pour consultation.

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du Jeudi 4 octobre 2018 à 10h35.



2019  
Meilleurs Vœux

*Comme chaque année depuis 2001, une carte de vœux sera distribuée prochainement dans chaque boîte aux lettres. Elle pourra être réutilisée à votre convenance pour souhaiter une belle année 2019 à vos proches. D'autres cartes de vœux seront disponibles en Mairie, après la distribution.*

# artisans, commerçants et professions

Nous nous excusons d'éventuels oublis ou erreurs et nous vous invitons à les signaler pour une prochaine édition du :

## Agence immobilière

- Agence Fiorimo  
CC Les Fabres ☎ 04 42 51 10 10
- Mimet Immobilier  
Bérangère Lecompte  
3, ch. de la Piboulette  
☎ 06 88 60 70 71
- Korine Olivier - Nicolas Matina  
170, chemin de Rigon  
☎ 06 26 30 21 50  
nicolasmatina@gmail.com

## Architecte DPLG

- Eric Barré  
470, route de la Diote  
☎ 06 72 57 53 31

## Architecte d'intérieur

- Séverine Gaffori  
32, av. des Arbusées  
☎ 06 18 70 18 93  
gaffori.severine@gmail.com

## Artisan

- Eureka Renov' - Franck Olivier  
Peinture, carrelage,  
placoplâtre, plomberie  
998, chemin du Vallon  
olivierfranck@yahoo.fr  
☎ 06 66 34 07 63

## Bar

- Bar Restaurant  
"Le Germinal" Les Moulrières  
☎ 06 79 99 13 03

## Beauté - Esthétique

- Institut de Beauté "Panonica"  
☎ 04 42 51 45 60
- Le Temps d'une beauté  
3 lot Les Oliviers - Les Moulrières  
☎ 04 42 58 11 45
- Corinne TIZON  
☎ 06 23 03 17 24  
www.corinne-esthetique.fr
- Cocoon SPA  
Centre de bien être - Esthétique  
487, route de la diote  
☎ 06 26 72 43 69

## Broderie, flocage, marquage textile

- Valérie Brouillard  
Les Folies douces de Val  
chemin des Jérômes  
☎ 06 27 48 01 72

## BTP

- Techniques Elingues Services  
Saïdi Abdéla - 877 route Puits Gérard  
☎ 04 42 51 20 72
- Traction Levage  
Causan Marcel ☎ 04 42 65 46 80
- Terrassement  
Arnéodo ☎ 06 27 57 62 97

## Carrosserie

- Carrosserie Mimétaine  
M. Yachou  
1343 route du Géant  
☎ 04 42 58 98 42

## Charpente

- Charpentiers du Littoral  
Route du Géant  
☎ 04 42 58 99 31

## Chaussures de danses

### Fabrication française

- Charles Rémy  
298, ch. des Farigoules  
☎ 06 85 84 10 80

## Chevrier

- Thierry FAURE  
873 rte Gardanne - Fontbelle  
☎ 04 42 58 91 61

## Coaching

- Conseil en ressources humaines  
formatrice Isabelle Baille  
☎ 06 10 83 89 23

## Coiffeurs

- "Play Back"  
CC Intermarché ☎ 04 42 54 81 27
- Le temps d'une Beauté  
3, clos des Oliviers ☎ 06 69 72 44 23
- Coiffure Jessica mixte  
98, rue Ballotesti ☎ 04 86 31 99 87

## Couture

- DE COUDRE retouches  
CC les Fabres ☎ 06 64 66 85 45

## Création

- Créatrice perles et bijoux  
Claire Sifre - II, lotissement la Tour  
☎ 06 32 39 78 38

## Déchetteries

- Bouc-Bel-Air ☎ 0810 003 110
- Gardanne ☎ 04 42 58 45 79
- Meyreuil ☎ 04 42 51 28 25

## Décoratrice d'intérieur

- Aurélie Estourmet  
☎ 06 03 36 06 90

## Dentistes

- Christel Calleya  
Centre médical La Tour  
☎ 04 42 68 46 07
- Geoffroy Eschrich  
Centre médical La Tour  
☎ 04 42 68 46 07
- Caroline TRUCC  
CC Intermarché ☎ 04 42 26 17 47

## Disco Mobile

- Santo Claude  
27, av. de Provence - La Source  
☎ 06 07 89 02 59  
☎ 04 42 68 43 29

## Élagage-débroussaillage

- Christophe Guidi  
☎ 06 68 73 24 06

## Expert-comptable

- Cabinet d'expertise Secob  
M. OLLIVERO J-R  
195 Font Soutane  
☎ 04 42 08 02 89

## Fabrication artisanale

- Les macarons de Mimet  
190, chemin des Farigoules  
☎ 06 47 18 88 96  
maxouetsamaman@yahoo.fr

## Fioul

- BP Super Fioul - livraison à domicile  
☎ 06 23 84 33 48  
☎ 04 91 58 70 27

## Gîtes et Chambres d'Hôtes

- La Bartavelle  
348 ch. des Amandiers  
☎ 04 42 58 85 90
- Le Laou  
☎ 04 42 68 40 04  
☎ 06 22 24 43 31
- Denotourisme - Lou Coudounat  
541, rue du Gassin  
gifeloucoudounat@gmail.com  
☎ 06 95 91 76 81

## Graphisme et Internet :

- Zebra Design (Graphiste libéral)  
34, rue de l'Etoile - Mimet  
☎ 04 42 68 43 73  
☎ 06 11 88 10 37

## Hamam

- Corinne Tizon  
Quartier les Geines  
Chemin des Vignes Basses  
☎ 06 23 03 17 24  
www.corinne-esthetique.fr

## Hypnose Ericksonienne et PNL

- Praticienne certifiée  
Ghislaine Reboul  
☎ 06 83 54 70 31  
ghislainereboul@yahoo.com

## Infirmières

- MICHEL Martine  
La Tour ☎ 06 21 90 42 04
- CADONI François  
☎ 06 11 50 08 10
- AURIC Martine  
13, lotissement le Bosquet  
☎ 06 18 15 85 28
- Infirmière stomathérapeute libérale  
BARBOT Agnès ☎ 06 03 80 65 79
- Cabinet d'Infirmiers  
Soins à domicile - AGOSTA Alain  
☎ 06 17 33 59 84
- Infirmière - soins à domicile  
NESTIRI Sylvie  
☎ 06 24 29 05 50

## Jardinier Paysagiste

### Débroussaillage

- Axel ROMBAULT  
Prestations en CESU  
☎ 06 63 73 36 67

## Kinésithérapeutes

- MICHEL Pierre-Olivier  
Centre médical La Tour  
☎ 04 42 68 46 06
- VAN OOST Jean Luc  
LABROT Rémi - Les Fabres  
☎ 04 42 51 15 72

## Maroquinier

- Frédéric Deschamps  
création - réparation  
rue Saint Sébastien  
☎ 04 42 58 95 04  
☎ 06 08 22 63 03

## Maquillage permanent

- Corinne Tizon  
Les Vignes Basses  
☎ 06 23 03 17 24  
www.corinne-esthetique.fr

## Médecins

- Dr Lagache  
Centre médical La Tour  
☎ 04 42 68 46 01
- Dr SAGE DELAFOREST  
Les Fabres ☎ 04 42 65 96 05

## Menuiseries

- Menuiserie BARBA  
☎ 04 42 58 22 75

## Meublé de tourisme :

- Les Cigales  
M. et Mme SANTUCCI  
156, chemin de Rigon  
☎ 04 42 69 93 79  
☎ 06 44 28 06 14
- Le Château - Mme Rempenaut  
5, place de l'Eglise  
☎ 04 42 58 95 24
- Le Laou ☎ 04 42 68 40 02  
☎ 06 22 24 43 31

## Orthophoniste

- Flora RUIZ  
Centre médical La Tour  
☎ 06 14 56 76 92

## Ostéopathe

- Amandine DANIEL D.O  
Centre médical La Tour  
☎ 06 84 37 45 20

## Pédicure podologue

- Sandra Normand  
Centre Médical la Tour  
☎ 04 42 18 21 68

## Pizzeria

- La Mia Pizza  
Patrick PARISOTTO  
☎ 06 03 54 39 27

## Pension chevaline

- Les écuries de l'Etoile  
1343, route du Géant  
☎ 06 79 79 41 91

## Pharmacies

- Pharmacie des Ecoles  
Habert Hervé - 98 Rue Balotesti  
☎ 04 42 58 97 62
- Pharmacie des Moulrières  
LASRY Stéphane et MIGHIRIAN Marc  
☎ 04 42 51 25 85

## Photographes

- Magali Batbedat  
25, place de la Mairie  
☎ 06 11 37 54 18
- Marion Kabac  
Auteur Photographe  
☎ 06 03 68 06 10
- Nelly Isoardo  
Les Castangs  
☎ 06 66 40 87 23

## Plomberie

- Clim é Eau - sanitaire, chauffage  
M. Teleno ☎ 06 60 70 34 93
- Plomberie - chauffage  
M. Bouillard  
512 chemin de la Calade  
☎ 04 42 12 66 80  
☎ 06 19 92 20 18

## Prothésiste Ongulaire Diplômée

- Laura Nails  
6, chemin du Vallat des Fabres  
☎ 06 22 21 30 52  
lauranails.artblog.fr

## Réflexologie

- Agnès Favard  
5, rue Paul Cézanne  
☎ 06 43 71 67 23

## Restaurant

- Le Must  
M. Dahan - CC les Fabres  
☎ 04 42 63 77 53

## Savonnerie

- Savonnerie du Pilon du Roy  
Magasin d'usine  
M. Kolbac  
Chemin du Vallon  
☎ 04 42 62 13 38

## Salle pour noces et banquets

- Mas de la Ventarelle  
M. LORENZATI Guy  
☎ 04 42 69 95 98

## Serrurerie Ferronnerie

## Metallerie

- SAFM - Zone de Puits Gérard  
☎ 04 42 51 13 09

## Services à domicile

- GPE - Gilles Palmese  
217, chemin des Régalets  
☎ 06 98 68 42 67

## Supermarché

- Intermarché - Les Fabres  
☎ 04 42 51 37 98

## Tabac Presse

- L'Interface  
Chemin des Fabres  
☎ 06 01 78 84 67

## Tapissier en siège

- M. DA ROCHA  
Rue des Mufliers - Les Moulrières  
☎ 04 42 65 98 66

## Taxi

- M. Henri ☎ 06 21 41 49 35
- M. Laroche ☎ 06 12 69 25 59
- Lise Lorenzatti ☎ 06 84 62 03 10

## Usinage - Mécanique Générale Industrielle

- Localisol - Zone de Puits Gérard  
☎ 04 42 51 13 09

## Vétérinaire

- Clinique Vétérinaire  
FAUX POINT Laurent - Les Fabres  
☎ 04 42 58 19 05

# Liste des Assistantes Maternelles de Mimet

## Ouassila BLANC

5, chemin de la Calade - 09 73 20 34 31 - 06 20 67 92 31

## Laura BOUDJEMA

435, route de Gardanne - Font de Rigon  
09 80 54 36 92

## Annie DAUBERTE

1054, route de Gréasque - Les Jérômes  
04 42 69 95 67 - 06 19 37 74 50

## Vanessa DELAFENESTRE

217, ch. des Régalets - 06 28 98 19 60

## Brigitte DE ROSA

589, chemin Saint-Sébastien - 04 42 58 96 78 - 06 20 36 19 26

## Jacqueline ESTOURNET

388, chemin des Mineurs - les Fabres  
04 42 58 16 40 - 06 95 38 97 28

## Marie-Louise FERRA

7, lot. la Pastorale - chemin des Fabres  
04 42 58 35 65 - 06 10 49 47 19

## Solange FERRA 1103, chemin des Vignes Basses

04 42 61 30 99 - 06 26 33 76 97

## Schahrazade FILALI

Route de Simiane - Domaine de Sire Marin  
09 80 81 07 14 - 07 82 73 96 55

## Françoise GARCIA

882, le Moulin Rou - 04 42 69 90 13 - 06 03 95 21 68

## Johanna GUIIS

11, allée des Genêts - 06 38 50 31 20

## Virginie HEYDEL

1, chemin des Violettes - 09 52 18 45 17 - 06 10 13 95 91

## Manon HIGEL

589, chemin St Sébastien - 06 21 75 02 61

## Agnès IACOPONI

21 bis, rue Saint Sébastien - 04 86 31 95 36 - 06 38 38 53 44

## Sylvie INNOCENTI

chemin des Geines - les Vignes Basses  
04 42 68 40 19 - 07 81 16 07 36

## Françoise LAURENT

278, chemin du Portaou - 04 42 68 45 78 - 06 86 67 48 86

## Corinne PAUCHON

40, ch. de la Clairisse - La Diote 09 83 25 18 51 - 06 98 66 62 26

## Mylène POULIN

1000, Belvédère Ste Victoire  
04 42 68 40 26 - 06 17 26 34 44

## Zohra RAHOU

20, av. des Mufliers - les Moulrières  
04 42 65 83 63 - 06 29 13 97 97

## Alice REMIGEREAU

2304, route du Géant  
06 46 03 14 14 - 04 86 31 95 36

## Marie-Françoise ROMANET

18, rue Saint Sébastien - 04 42 58 96 22 - 06 03 04 67 66



# numéros utiles

## Les Services Municipaux

Mairie Tel : 04 42 12 62 42 / Fax : 04 42 58 91 05  
Ecole Maternelle de la Tour 04 42 68 40 82  
Ecole Primaire la Tour 04 42 58 95 87  
Réfectoire de la Tour 04 42 12 62 47  
Ecole Primaire des Moulières 04 42 51 37 69  
Réfectoire des Moulières 04 42 66 08 49  
Centre de Loisirs 06 26 93 79 16 / 04 42 58 95 12  
Crèche 04 42 94 48 10  
C.C.A.S. / Mairie Annexe 04 42 51 56 16  
Urbanisme 04 42 12 62 35  
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h lundi et mardi, de 9h à 12h mercredi. Sur RDV mercredi AM, jeudi et vendredi en journée et samedi de 10h à 12h

Encombrants 04 42 12 62 39  
Ramassage gratuit tous les mardis et jeudis sur RdV  
Services Techniques  
Responsable 06 19 57 34 47  
Secrétariat 04 42 12 62 39  
Police Municipale 06 10 07 22 21 / 06 14 07 13 83  
**Bibliothèque Municipale** 04 42 51 24 84

Horaires d'ouverture :  
Horaires d'ouverture : mercredi de 9h à 12h et 14h à 18h, vendredi de 16h à 18h et samedi de 9h à 12h

## Office de tourisme

Maison de la Mémoire de Mimet 04 42 54 16 52  
Tous les jours de 15h à 17h. 06 37 45 29 38  
contact.mimet.tourisme@gmail.com  
mimet-tourisme.com

## Administrations, divers...

Service des Eaux SIBAM 04 42 04 65 43  
Direction des Services Fiscaux 04 42 95 81 00  
Sous Préfecture Aix 04 42 17 56 00  
ENEDIS (ex ErDF) sécurité dépannage 09 72 67 50 13  
GRDF sécurité dépannage 0 800 473 333  
La Poste (ouverte de 8h30 à 11h) 04 42 58 91 00  
Paroisse de Mimet 04 42 58 92 20

## Urgences et Sécurité

Comité Feux Communal 06 21 86 62 60  
Gendarmerie 17 ou 04 42 58 30 10  
Centre Paul Cézanne 04 42 65 61 00  
Maison de retraite Villa Jean Casalonga 04 42 65 63 68  
Pompiers 18 ou 04 42 58 93 43  
SAMU 15 ou 04 91 49 91 91  
SOS médecins (24h/24) 04 42 26 24 00  
Centre anti-poisons 04 91 75 25 25  
Ambulances La Mimétaine 04 42 16 06 06  
Pharmacie de garde 3237  
A Gardanne, une pharmacie est de garde le dimanche



**Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle**

**Gendarmerie ☎ 17 - 04 42 58 30 10**

**Police Municipale**

☎ 06 10 07 22 21 ☎ 06 14 07 13 83

**17**

Consultez les informations qui sont apposées sur les panneaux d'affichage municipaux. Il y a de multiples informations sur la vie de la commune qui peuvent vous être utiles... et sur le site internet de Mimet : [www.mimet.fr](http://www.mimet.fr)

Si vous souhaitez être informé par SMS, laissez votre numéro de téléphone nom, prénom et votre adresse soit en mairie, soit à :  
[mimet.mairie@wanadoo.fr](mailto:mimet.mairie@wanadoo.fr)



## infos utiles

### ■ Horaires de la Mairie Centre Village

☎ 04 42 12 62 42 - [mimet.mairie@wanadoo.fr](mailto:mimet.mairie@wanadoo.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

### ■ Horaires de la Mairie des Moulières

☎ 04 42 51 56 16 et 04 42 51 35 22 (fermée le mercredi)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h30

### ■ Tickets de cantine

L'achat des tickets de cantine s'effectue tous les mercredis matin en Mairie du Village. Vous pouvez également déposer vos chèques libellés à l'ordre de "Régie Restauration Mimet" en Mairie ou Mairie Annexe.

### ■ Recensement militaire

Les jeunes nés en 2002 doivent se faire recenser en mairie. Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

### ■ Collecte des objets encombrants **Gratuit et à Domicile**

Appelez la mairie au 04 42 12 62 39.

### ■ Inscription sur les listes administratives

Vous pouvez vous inscrire sur les listes administratives jusqu'au 31 décembre 2018 en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Etre inscrit sur listes administratives, c'est être connu par la Mairie et c'est mieux pour être informé.

### ■ Inscriptions sur les listes électorales

Conformément à la Circulaire Ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019, pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **dimanche 31 mars 2019**. Ce jour étant un dimanche, une **permanence sera assurée en Mairie le samedi 30 mars de 10h à 12h**. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### ■ Changement d'adresse

Vous habitez sur la Commune mais vous avez changé d'adresse. Nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de la Mairie, afin que nous puissions tenir les listes administratives à jour.

### ■ Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver sur la commune de Mimet. Soyez les bienvenus ! Nous vous remercions de bien vouloir vous signaler en Mairie.

### ■ Permanence Notaire

Consultation gratuite une fois par mois en Mairie, le dernier jeudi du mois de 9h30 à 12h30 sur RdV (hors période de congés scolaires).